Nations Unies S/PV.4506



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4506e séance

Mercredi 3 avril 2002, à 10 h 30
New York

Président :	M. Lavrov	(Fédération de Russie)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Belinga-Eboutou
	Chine	M. Wang Yingfan
	Colombie	M. Franco
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	France	M. Levitte
	Guinée	M. Fall
	Irlande	M. Ryan
	Maurice	M. Jingree
	Mexique	Mme Lajous
	Norvège	M. Kolby
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	M. Bhatia

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 1er avril 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/336)

Lettre datée du 2 avril 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/342)

02-31390 (F)

La séance est ouverte à 10 h 45.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en russe*) : Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage à S. E. M. Ole Peter Kolby, le Représentant permanent de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de mars 2002. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Kolby et à toute sa délégation pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 1er avril 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/336)

Lettre datée du 2 avril 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/342)

Le Président (*parle en russe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Arabie saoudite, du Bangladesh, du Brésil, du Chili, de Cuba, de l'Égypte, des Émirats arabes unis, de l'Espagne, d'Israël, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Japon, de Jordanie, du Koweït, de la Malaisie, de la Mauritanie, de Namibie, de l'Oman, du Pakistan, de la République islamique d'Iran, de Tunisie, de Turquie, d'Ukraine et du Yémen des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Lancry (Israël) prend place à la table du Conseil; M. Kumalo (Afrique du Sud), M. Benmehidi (Algérie), M. Shobokshi (Arabie saoudite), M. Chowdhury (Bangladesh), M. Fonseca (Brésil), M. Valdés(Chili), M. Requeijo Gual (Cuba), M. Aboul Gheit (Égypte), M. Al-Shamsi (Émirats arabes unis), M. Arias (Espagne), M. Dorda (Jamahiriya arabe libyenne), M. Satoh (Japon), Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein, M. Abulhasan (Koweït), M. Hasmy (Malaisie), M. Ould Deddach (Mauritanie), M. Andjaba (Namibie), M. Al-Hinai (Oman), M. Ahmad (Pakistan), Nejad Hosseinian (République islamique d'Iran), M. Mejdoub (Tunisie), M. Cengizer (Turquie), M. Kuchinsky (Ukraine) et M. Al-Ashtal (Yémen) occupent les sièges qui leur sont réservés sur côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu une lettre datée du 3 avril 2002 de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 3 avril 2002, qui sera publiée sous la cote S/2002/343 qui se lit comme suit :

> « J'ai l'honneur de demander que, conformément à sa pratique antérieure, le Conseil de sécurité invite l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la réunion que le Conseil de sécurité doit tenir aujourd'hui mercredi 3 avril 2002 à propos de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem. »

Je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer au débat, conformément au Règlement intérieur provisoire du Conseil et à la pratique établie en la matière.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Al-Kidwa (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien une lettre datée du 3 avril 2002 qui se lit comme suit :

« En ma qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, j'ai l'honneur de demander à être invité à participer au débat sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité. »

À d'autres occasions, le Conseil de sécurité a invité des représentants d'autres organes des Nations Unies pour examiner des questions qui figuraient à son ordre du jour. Conformément à la pratique établie en la matière, je propose que le Conseil invite, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant poursuivre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit en réponse aux demandes contenues dans la lettre datée du 1er avril 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent des Émirats arabes unis, document S/2001/336, et dans la lettre datée du 2 avril 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, document S/2002/342.

Le premier orateur inscrit sur ma liste est l'Observateur permanent de la Palestine. Je lui donne la parole.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*parle en arabe*) : Permettez-moi, Monsieur, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, et d'exprimer ma satisfaction personnelle de voir dans cette fonction le représentant de la Fédération de Russie, pays frère. Je voudrais également remercier le Représentant permanent de la Norvège du rôle actif qu'il a joué durant sa présidence du Conseil le mois dernier et pour la coopération totale dont il a fait part à notre égard, durant une présidence au cours de laquelle l'importante résolution 1402 (2002) a été adoptée.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui à la demande du Groupe arabe et du Groupe de travail des pays non alignés. Nous apprécions hautement cette requête. Nous exprimons notre reconnaissance à tous les membres du Conseil pour leur réaction sérieuse et immédiate face à la grave situation résultant de la nouvelle agression israélienne sanglante à l'encontre du peuple palestinien, de l'Autorité palestinienne et du Président Yasser Arafat. Nous nous félicitons en particulier de l'adoption rapide par le Conseil de l'importante résolution 1402 (2002) le 30 mars.

Il y a trois jours, M. Ariel Sharon a fait une nouvelle déclaration insensée et inquiétante qu'il faut ajouter aux précédentes, à commencer par celle dans laquelle il a rejeté tout règlement définitif de la question palestinienne, ensuite celle dans laquelle il a affirmé qu'il regrettait de ne pas avoir tué le Président Arafat il y a plusieurs années et enfin celle où il dit que la seule voie encore ouverte est de faire le plus grand nombre de victimes du côté palestinien. Dans cette déclaration, M. Sharon n'a parlé que de guerre. On avait le sentiment qu'il voulait absolument entraîner tous ceux d'entre nous qui sommes au Moyen-Orient vers le gouffre. Il a refusé tout cessez-le-feu et encore une fois il a qualifié d'ennemi le seul partenaire potentiel pour la paix qu'il ait du côté des Palestiniens. Hier, M. Sharon a fait une nouvelle déclaration insolente et insensée en proposant que le Président Arafat quitte son pays et sa patrie.

En plus de cette déclaration, les forces d'occupation israéliennes ont élargi la portée de leurs attaques militaires et de leur agression contre notre peuple palestinien, commencée il y a six jours. Elles ont réoccupé les villes de Kalkiliya, Tulkarem, Beit Jala et Bethléem, et aujourd'hui Jénine s'est ajoutée à cette liste. Les forces israéliennes continuent, en particulier dans la ville de Ramallah, à commettre des crimes odieux, notamment des crimes de guerre et du terrorisme d'État. Les forces d'occupation israéliennes ont tué de nombreux Palestiniens, notamment cinq membres des forces palestiniennes dans un appartement, il y a trois jours de cela; certaines des personnes qui ont été tuées s'étaient rendues deux jours auparavant. Les forces d'occupation ont bombardé des personnes et des sites à l'arme lourde et à l'aide d'hélicoptères de combat. Elles ont attaqué des églises et des hôpitaux et ont empêché les ambulances et les équipes médicales d'arriver à destination.

À Bethléem les forces israéliennes ont assiégé l'église de la Nativité, où est né le Christ, que la paix soit avec lui. Peut-on imaginer que des chars encerclent l'église de la Nativité? Le monde est peut-être en train d'assister au saccage, Dieu nous en garde, de l'église de la Nativité, qui viendrait s'ajouter aux massacres

antérieurs, tels que le carnage qui s'est produit dans les camps de réfugiés de Sabra et de Chatila.

Les forces d'occupation empêchent la presse d'être à Ramallah. Elles ont déclaré la ville zone militaire fermée et ont tiré sur des journalistes. Elles ont coupé l'eau et l'électricité dans tous les quartiers de la ville et ont imposé un couvre-feu. Elles sont entrées de force dans des maisons et ont arrêté des hommes et des jeunes gens qu'elles ont emmenés dans des centres de détention, où on leur fait subir des pressions, on les bat et on les humilie.

Il nous est difficile de donner les détails de tout ce qui se passe, compte tenu de l'escalade insensée provoquée par les forces israéliennes. Les forces israéliennes ont semé dans toutes nos villes une destruction qui augmente d'heure en heure. Nous invitons la communauté internationale à contempler ce tableau qui rappelle Varsovie sous l'occupation nazie ou toute autre ville européenne sous l'occupation de l'armée de l'Allemagne nazie.

En outre, les forces d'occupation israéliennes continuent d'occuper le quartier général du Président Arafat après en avoir détruit la majeure partie. Elles continuent d'assiéger le petit bureau à l'intérieur du quartier général; elles continuent de tirer des coups de feu en direction du bureau et essaient par tous les moyens de resserrer leur étau autour de ce bureau. Encore une fois, nous mettons fermement en garde contre les dangers qui s'attachent à ces pratiques qui menacent la sécurité personnelle de M. Arafat – symbole de l'identité nationale et du combat palestinien pour la libération et l'indépendance.

Certains Israéliens ont déclaré avec insolence que les attaques militaires israéliennes allaient se poursuivre pendant plusieurs semaines. Ceci nous amènerait à un point de non-retour. Ceci doit être résolument rejeté par la communauté internationale. Mais, franchement, cette position israélienne nous rappelle malheureusement que toutes les positions adoptées par Sharon ont été appuyées par des protagonistes internationaux influents. Nous espérons que cela va bientôt se terminer afin que nous puissions véritablement mettre un terme à la tragédie et reprendre la voie de la paix.

Hier, M. Sharon a essayé, à l'instar de beaucoup d'autres responsables israéliens, d'établir un lien entre ce que fait Israël contre les Palestiniens et ce que les États-Unis ont fait en Afghanistan. Il s'agit là de prostitution politique de bas étage qui exploite les souffrances que le 11 septembre a causées aux États-Unis et cela porte atteinte à la légitimité de la lutte contre le terrorisme international. Notre position en ce qui concerne tous les actes terroristes, y compris les attentats à la bombe contre Israël, est claire et explicite. Nous les condamnons tous.

Il n'en reste pas moins qu'Israël est une force d'occupation. Depuis plus de 35 ans Israël occupe notre territoire et au cours de cette période il a transformé l'occupation en une occupation colonialiste au cours de laquelle des centaines de milliers de citoyens israéliens ont été transférés dans les territoires occupés et ont bâti des colonies de peuplement sur notre terre. Israël rejette les droits de notre peuple. Israël s'est opposé à l'exercice de notre droit à l'autodétermination et à la création de notre État indépendant. Israël est la seule puissance occupante du monde. Israël est le pays et l'armée qui se livre à des crimes de guerre et au terrorisme d'État. C'est l'État qui continue de violer le droit international, le droit international humanitaire et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La grande différence entre ce qui se passe côté israélien et côté palestinien est que dans le premier cas il s'agit d'actes commis par l'armée d'un État à la demande du Gouvernement, y compris des crimes de guerre et du terrorisme d'État, alors que dans le second cas, il s'agit d'actes qui sont commis par des groupes illégaux qui sont condamnés par l'Autorité palestinienne, qui considère ces actes comme étant contraires aux intérêts nationaux palestiniens. Voilà ce qui se passe en réalité. Si on ne le reconnaît pas, on adopte une position qui n'a pas de validité éthique, politique ou juridique; une telle position ne peut que porter un sévère préjudice à la tâche de la communauté internationale, qui consiste notamment à consolider la paix partout dans le monde, et en particulier à lutter contre le terrorisme.

La déclaration de M. Sharon que j'ai évoquée tout à l'heure répondait à la résolution 1402 (2002) du Conseil de sécurité. Nous pensons que face à cette réponse, le Conseil de sécurité doit suivre de très près l'application de la résolution afin de veiller à l'application immédiate de toutes ses dispositions. L'application immédiate de la résolution 1402 (2002) est la seule manière de mettre un terme à la détérioration rapide de la situation et de commencer à remettre le processus de paix sur les rails.

Étant donné que cette résolution n'a pas été appliquée, le Groupe arabe a demandé à présenter un projet de résolution demandant l'application immédiate des dispositions de la résolution 1402 (2002). Certains des membres du Conseil ont dit qu'il est trop tôt pour adopter une telle résolution. Pour un peuple assiégé, trop tôt ne veut rien dire lorsque les souffrances, le siège et la tragédie humaine se poursuivent avec leurs répercussions politiques. Nous lançons un appel aux membres du Conseil pour qu'ils adoptent un projet de résolution visant cet objectif le plus rapidement possible.

Nous sommes aussi convaincus que suite à la mise en oeuvre de la résolution 1402 (2002), le Conseil devra envisager un moyen par lequel il pourra aider à faire avancer les choses. Il ne fait pas de doute qu'un des moyens possibles serait la présence d'une tierce partie internationale sur le terrain, pour aider les deux parties à mettre en oeuvre le plan Tenet et les recommandations Mitchell, faire avancer le processus de paix et apporter une protection au peuple palestinien.

Nous voudrions une fois de plus exprimer notre gratitude pour les efforts accomplis par le Secrétaire général pour mettre fin à la tragédie actuelle et ramener la situation sur la voie de la paix. Nous apprécions son initiative de rencontrer le Conseil de sécurité, ainsi que l'importante déclaration qu'il a faite au Conseil. Nous avons la certitude que le Secrétaire général et son Représentant personnel au Moyen-Orient poursuivront leurs efforts en coordination avec le Conseil de sécurité. À cet égard, nous nous félicitons vivement de la position du Secrétaire général concernant l'application immédiate de la résolution 1402 (2002) et la présence d'une tierce partie internationale, ainsi la nécessité d'une approche globale qui englobe les dimensions à la fois politique et sécuritaire. Nous appelons le Conseil de sécurité à réagir de façon positive et à adopter la même position, ce qui conduirait véritablement à mettre un terme à cette situation tragique dans les territoires occupés, et réorienterait la situation dans le sens de la paix.

Je voudrais une fois de plus remercier tous les membres du Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie l'Observateur permanent de la Palestine pour les aimables paroles adressées à ma délégation et à mon pays.

Le prochain orateur sur ma liste est le représentant d'Israël, à qui je donne la parole.

M. Lancry (Israël) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, pour commencer, je voudrais vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, et je voudrais remercier votre prédécesseur, le Représentant Permanent de la Norvège, pour sa direction très compétente.

Le Conseil se réunit aujourd'hui à un moment critique pour les peuples du Moyen-Orient. Au cours des sept derniers jours, il y a eu sept attaques-suicide palestiniennes en Israël, tuant plus de 40 personnes et en blessant plus de 100. Sur notre frontière nord, le Hezbollah attaque des positions israéliennes pour la deuxième journée consécutive, à la suite de plusieurs semaines d'une escalade de la tension dans la zone. Hier, nous nous sommes réunis dans cette salle et nous avons eu un débat constructif sur la recherche d'une solution à la situation actuelle, et sur la meilleure façon dont nous pourrions avancer. J'apprécie la volonté des membres du Conseil d'entamer un échange de vues franc et ouvert dans un esprit de dialogue.

Nous avons débattu de la résolution 1397 (2002), qu'Israël a pleinement acceptée, dont elle a accepté à la fois la vision qu'elle définit et les mesures concrètes qu'elle énumère. Nous nous sommes montrés décidés à appliquer pleinement cette résolution, notamment l'appel à une réelle cessation des hostilités, du terrorisme et de l'incitation à la violence, et à une totale mise en oeuvre du plan Tenet et du rapport Mitchell; et nous avions commencé à prendre des mesures concrètes dans ce sens avant le massacre de la Pâque juive, la semaine dernière, qui a conduit à la détérioration actuelle. Sans conteste, chaque concession israélienne a été accueillie par des actes terroristes.

Nous avons aussi débattu de la résolution 1402 (2002), qu'Israël n'a pas rejetée. Nous reconnaissons les éléments positifs de cette résolution, c'est-à-dire l'appel à un cessez-le-feu complet et véritable, dont nous pensons fermement qu'il conduirait au retrait des troupes israéliennes. Personne ne devrait mettre en doute que lorsque la violence et le terrorisme prendront fin, il en sera de même de la nécessité de poursuivre les actions militaires israéliennes. En fait, les éléments clefs des résolutions 1397 (2002) et 1402 (2002) constituent eux-mêmes les éléments des plans Tenet et Mitchell, qu'Israël a acceptés, et qu'il s'est toujours

montré résolu à mettre en oeuvre. Nous attendons toujours une réponse réciproque du côté palestinien.

On dit souvent que l'obstacle au cessez-le-feu, dans la perspective palestinienne, est le manque d'horizon politique. Mais il suffit de regarder la longue liste d'accords qui ont été signés au cours de la décennie passée, les résolutions du Conseil de sécurité qui ont été adoptées et le large consensus international – y compris au sein du peuple israélien – sur le droit des Palestiniens à créer leur propre État indépendant. Le rapport Mitchell, les négociations sur le statut permanent sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973), et la vision de deux États exprimée dans la résolution 1397 (2002), voilà l'horizon politique. Mais soyons très clairs : même lorsqu'ils avaient l'horizon politique le plus clair et le plus brillant, les Palestiniens n'ont rien fait pour freiner la violence et le terrorisme. Après qu'Israël a lancé une proposition de paix de grande envergure à Camp David en juillet 2000, la direction palestinienne a lancé une campagne de violence contre nous. Et, même alors que les parties se rencontraient et envisageaient des améliorations à la proposition de paix de M. Barak, c'est-à-dire lors des débats menés à Taba, la violence et le terrorisme palestiniens continuaient de menacer la vie des israéliens.

La communauté internationale doit reconnaître que les Palestiniens ont fait le choix stratégique de mener des actions terroristes pour parvenir à leurs objectifs politiques. Bien qu'ils parlent d'un choix stratégique en faveur de la paix, leur véritable position stratégique se voit à la télévision tous les jours, avec ses horribles conséquences. Dans cette atmosphère, Israël n'a pas d'autre choix que d'exercer son droit et son devoir, au regard du droit international, de se défendre. C'est un droit que tout État exercerait dans les conditions que nous affrontons et, en fait, plusieurs États ont déjà agi de la sorte. Aucun État ne tolérerait des attaques quotidiennes répétées – des attaques-suicide terroristes – dans les rues de ses villes. Israël continuera à faire ce qu'il juge nécessaire pour se protéger contre cette menace. Nous n'agirons pas en vue d'occuper, mais de déloger l'infrastructure terroriste, alors même que les tireurs palestiniens se servent des lieux saints – y compris l'église de la Nativité à Bethléem – comme bunker, tirant sur les soldats israéliens depuis ses fenêtres, et cherchant refuge dans son sanctuaire, en violation des règles les plus élémentaires.

Mais ne vous y trompez pas, notre main reste tendue en signe de paix. Notre objectif immédiat reste la réalisation d'un cessez-le-feu. Et notre objectif ultime est la conclusion d'un règlement global et définitif du conflit. Si vous ne croyez pas cela, j'invite les Palestiniens, avec le Conseil de sécurité comme témoin, à nous mettre à l'épreuve. Appelons à un cessez-le-feu immédiat et commençons la mise en oeuvre du plan Tenet et des recommandations du rapport Mitchell. Découvrons ce qui sous-tend la proposition de M. Sharon concernant les compromis douloureux. Mettez-nous à l'épreuve de la paix. C'est aussi simple que cela. Ne cherchez pas d'horizon politique ambigu.

Le Conseil de sécurité a la possibilité de favoriser ce processus en adoptant le projet de résolution qui sera sans doute soumis et qui exige une application immédiate de la résolution 1402 (2002). Si le Conseil de sécurité veut agir dans un esprit de responsabilité et d'équilibre, il devra inclure, en dehors de l'exigence d'une application immédiate de la résolution 1402 (2002), un appel à la partie palestinienne pour qu'elle cesse immédiatement les attentats-suicide à la bombe en Israël. Nous croyons que ceci ne serait pas seulement une position plus juste et équilibrée mais pourrait donner l'élan nécessaire afin de parvenir à un véritable cessez-le-feu, amorcer le retrait des troupes israéliennes et, en fin de compte, ramener les deux parties sur la voie du dialogue et de la négociation, et il faut l'espérer, de la réalisation du statut final dans la coexistence pacifique.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant d'Israël des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Tunisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Medjoub (Tunisie) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous espérons que vos travaux seront couronnés de succès. Je remercie également l'Ambassadeur de la Norvège pour la manière excellente avec laquelle il a dirigé le Conseil le mois dernier.

Je vous remercie sincèrement, Monsieur le Président, d'avoir répondu rapidement en convoquant la présente séance d'urgence, qui se tient à la lumière

de la détérioration dangereuse de la situation dans les territoires palestiniens occupés, et ce, malgré les résolutions du Conseil de sécurité adoptées récemment, notamment les résolutions 1397 (2002) et 1402 (2002), la dernière ayant été adoptée samedi dernier.

Le rejet immédiat de la résolution 1402 (2002) par Israël et l'escalade dangereuse des activités des forces armées israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, ainsi que la poursuite du siège imposé au quartier général du Président Arafat, sont la manifestation d'un mépris flagrant à l'égard du droit international et du droit international humanitaire. Cela montre clairement que la politique menée par le gouvernement du Premier Ministre Sharon est basée sur le rejet de l'option de la paix et représente une tentative de faire avorter toute initiative internationale ou arabe qui pourrait déboucher sur un règlement global et juste du problème du Moyen-Orient.

Le fait que le Premier Ministre israélien ait menacé d'exiler le Président Arafat de son pays et de sa patrie marque une nouvelle étape dans la détérioration de la situation, dévoilant ainsi les intentions véritables du Premier Ministre Sharon, qui a fait fi de manière flagrante du droit international, du droit international humanitaire et de la Convention de Genève de 1949. Ces actes confirment qu'il poursuit sa politique de liquidation physique, qu'il commet des crimes de guerre qui sont punissables en vertu du droit international et qu'il considère les territoires palestiniens réoccupés comme étant des zones fermées aux journalistes et aux médias. C'est là une nouvelle preuve des intentions du Premier Ministre Sharon, en l'occurrence l'élimination physique et le génocide perpétrés à l'encontre de la population palestinienne dépourvue d'armes.

Nous estimons que le fait qu'Israël persiste à appliquer une politique stérile de ce type et à pratiquer un aventurisme politique non seulement porte atteinte aux populations civiles, mais a aussi des répercussions alarmantes sur les Israéliens eux-mêmes. En fait, le recours excessif à la force militaire ne garantit pas la sécurité d'Israël. Elle peut, en fait, conduire à détériorer davantage la situation et à embraser la région tout entière, créant ainsi une menace réelle à la paix et à la sécurité internationales.

À la lumière de cette situation douloureuse, nous considérons qu'il n'existe aucune alternative au retrait de toutes les forces israéliennes de l'ensemble des territoires palestiniens occupés, à la levée du siège imposé au quartier général du Président Arafat et au traitement immédiat de la situation en matière de sécurité afin que les négociations de paix puissent reprendre.

Les États arabes espèrent que le Conseil de sécurité va maintenant demander une application immédiate des résolutions 1397 (2002) et 1402 (2002) – à l'instar du Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui l'a demandé fermement lors de sa réunion avec le Conseil et lorsqu'il a présenté son rapport – tout en rappelant la nécessité de la mise en oeuvre immédiate du paragraphe 1 de la résolution 1402 (2002) sans aucune corrélation, comme l'a demandé le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité précédent, l'Ambassadeur de la Norvège. Ceci devrait être fait avant qu'on ne vote sur une résolution quelle qu'elle soit.

La protection internationale du peuple palestinien est devenue l'une des exigences les plus urgentes et les plus importantes car il s'agit là de la seule garantie possible jusqu'à présent pour mettre un terme à l'escalade dangereuse et extrêmement tragique de la violence.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant de la Tunisie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Ukraine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kuchinsky (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je suis convaincu que, sous votre houlette éminente, le Conseil va s'attaquer avec efficacité à la question brûlante de la paix et de la sécurité, particulièrement la situation du Moyen-Orient. Mes remerciements vont également à M. Kolby, Ambassadeur de Norvège, et à sa délégation pour la manière dont ils ont guidé les délibérations du Conseil au mois de mars.

L'Ukraine participe à ce débat pour faire valoir sa très profonde préoccupation face à la situation particulièrement dangereuse au Moyen-Orient. Chaque fois que le Conseil de sécurité se penche sur cette question, il semble que la situation a déjà atteint son point le plus critique et que la raison dictera aux parties la voie qui les écartera de la violence et les ramènera

au dialogue. À notre grand regret, cette logique n'a pas cours au Moyen-Orient et la violence continue de prévaloir sur la sagesse.

L'Ukraine a condamné dans les termes les plus vigoureux les récents attentats terroristes en Israël, particulièrement les attentats de Netanya, de Jérusalem et d'Haïfa. Personne ne peut justifier le meurtre de civils innocents. Nous adjurons la direction palestinienne de prendre des mesures urgentes et décisives pour empêcher les attentats et mettre un terme aux activités des réseaux terroristes. Ces attentats compromettent les perspectives de paix dans la région et ne rapprochent pas le peuple palestinien de la réalisation de leur légitime aspiration à un État palestinien.

Cependant, on ne saurait sérieusement exiger de l'Autorité palestinienne et de son Président élu, Yasser Arafat, de combattre la terreur tout en éliminant leurs moyens de le faire. Israël doit mettre un terme aux raids dévastateurs dans les territoires contrôlés par les Palestiniens et cesser d'abuser de la force et d'attaquer des agglomérations. Dans l'immédiat, nous exhortons Israël à mettre un terme au siège du quartier général de Yasser Arafat et de retirer ses forces de Ramallah et des autres villes palestiniennes. L'usage de la force n'apportera pas la sécurité à Israël ni à son peuple.

L'Ukraine est convaincue qu'il ne peut y avoir de solution militaire au conflit et qu'aucun des problèmes qui divisent les peuples israélien et palestinien ne peut être résolu par la force et la violence. Il faut voir plus loin que la haine et le désespoir et de trouver, par les négociations, la solution politique qui apportera une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. Il convient, à cet effet, de poursuivre des efforts parallèles sur le front sécuritaire et politique.

La semaine dernière encore, le sommet de la Ligue arabe a adopté une décision historique, sur l'initiative du Prince héritier Abdallah d'Arabie saoudite, offrant ainsi de normaliser les relations avec Israël et d'assurer la sécurité à tous les États de la région en échange du retrait total d'Israël des territoires occupés depuis 1967 et de l'acceptation par celui-ci d'un État palestinien. À la veille de ce sommet, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1397 (2002) affirmant que son objectif était celui d'une région où deux États – Israël et la Palestine – vivraient côte à côte dans des frontières sûres et reconnues.

L'Ukraine salue ces deux décisions qui rétablissent clairement la perspective politique d'un processus de règlement et esquisse le concept d'une paix durable et globale au Moyen-Orient basée sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) et sur le principe de l'échange « terre contre paix ». L'application du plan Tenet et des recommandations de la Commission Mitchell facilitera la reprise des négociations afin d'aboutir à la réalisation de cette vision.

L'explosion mortelle des obus ne doit pas abattre ces initiatives positives et encourageantes. Nous exhortons les parties à saisir cette occasion et à appliquer, sans condition ni retard, les dispositions des dernières résolutions du Conseil de sécurité 1402 (2002) et 1397 (2002) en application de leurs engagements selon la Charte des Nations Unies. Il est vraiment inadmissible que les décisions de Conseil soient méconnues au moment même où il est pleinement engagé dans le règlement du conflit.

Une mobilisation et une coordination maximales des efforts diplomatiques internationaux visant à débloquer la crise et à reprendre les négociations de paix est d'une extrême importance. Il est désormais clair que les parties ne sauraient atteindre seules cet objectif. Le Conseil de sécurité doit demeurer saisi de la question; il doit notamment réexaminer un mécanisme impliquant une tierce partie.

Nous nous félicitons également à cet égard des efforts actuels déployés par le général Zinni du « quatuor » et considérons comme un facteur déterminant l'engagement personnel du Secrétaire général Kofi Annan. L'Ukraine, participant actif à tous ces efforts, reste prête à contribuer à atteindre ces objectifs.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant de l'Ukraine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de l'Égypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Aboul Gheit (Égypte) (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité a convoqué une réunion publique pour la deuxième fois en moins de 96 heures pour trouver une issue aux circonstances tragiques imposées au peuple palestinien du fait des actes d'agression israéliens continus à l'intérieur des territoires de

l'Autorité palestinienne et du quartier général de sa direction légitimement élue.

Une fois de plus, nous voudrions réaffirmer que la persistance d'Israël à faire fi des résolutions du Conseil de sécurité – dont la plus récente parmi elles, la résolution 1402 (2002) – ne peut qu'aggraver la situation. La paix et la sécurité du peuple israélien, qu'Israël affirme rechercher, ne seront pas réalisées si l'on n'assure pas la sécurité du peuple palestinien. La paix ne sera pas réalisée si les droits du peuple palestinien ne sont pas pleinement respectés.

Le Conseil de sécurité se doit aujourd'hui de réaffirmer ses résolutions antérieures.

Le Conseil doit demander à Israël de se retirer immédiatement des territoires palestiniens. Il doit également demander la levée immédiate du siège imposé aux villes palestiniennes et la fin de toutes les formes d'agression contre le peuple palestinien et ses dirigeants légitimes. Le Gouvernement israélien doit se rendre compte que tous les aspects de ses agressions contre la Palestine sont voués à l'échec, car le peuple palestinien continuera de résister avec force à ces agressions et à lutter pour mettre fin à l'occupation de ses territoires par Israël. L'occupation est la cause du problème. Il faut y mettre fin immédiatement si l'on veut que la région connaisse la stabilité et le calme.

Plusieurs des représentants du Gouvernement israélien parlent de paix. Ils parlent du désir de vivre en paix avec les Palestiniens. Ils disent qu'ils tendent la main dans la paix. Ce sont là des affirmations qu'aucune personne sensée ne peut plus croire, à la lumière que ce que nous voyons clairement sur nos écrans de télévision. Israël demande un seul type de paix : une paix fondée sur des tentatives d'assujettir les Palestiniens afin qu'ils acceptent l'occupation de leurs territoires, qui sont soumis à une colonisation forcée par des éléments terroristes pour qui le recours aux armes est normal. Israël demande la paix mais à des conditions qui équivalent à la transformation du peuple palestinien en groupes divisés vivant dans des bantoustans isolés au service de l'économie et de la société israéliennes, ainsi qu'en des réfugiés exilés de leur terre ou en des prisonniers autorisés à y rester mais soumis à l'agression et à la tyrannie.

Ceux qui parlent de civilisation et de barbarie doivent apprendre de l'histoire que la barbarie est, au mieux, l'occupation du territoire d'autrui, la colonisation, le meurtre ou l'élimination physique de ceux qui résistent ou protestent. C'est là le vrai visage de la barbarie, que nous pensions avoir abandonné il y a 57 ans. Ils parlent de démocratie et du monde libre. Ils disent qu'ils font partie intégrante de la démocratie et du monde libre. Ce que je leur dis, c'est que le monde libre n'occupe pas le territoire d'autrui par la force et n'assujettit pas d'autres peuples à l'occupation. Les vraies démocraties n'occupent pas le territoire des autres et ne commettent pas d'agressions contre ce qui ne leur appartient pas de plein droit. Qu'ils cessent de mentir, car ils ne convainquent plus personne.

La situation exige un examen consciencieux et en profondeur de ce qu'il faut faire. L'Égypte demande qu'une action internationale soit entreprise, par le biais du Conseil de sécurité, pour en arriver à un règlement définitif et global du conflit israélo-arabe. Ce qu'il faut, pour que cet objectif soit atteint, c'est un accord sur les éléments essentiels de tout règlement. Nous les connaissons tous et pouvons les résumer comme suit : premièrement, le retrait d'Israël des territoires palestiniens occupés depuis le 5 juin 1967; deuxièmement, la création d'un État palestinien indépendant et souverain ayant la partie orientale de Jérusalem pour capitale; troisièmement, des dispositions garantissant la sécurité de toutes les parties, sur un pied d'égalité quant aux droits et aux obligations; et quatrièmement, une fois que tous les retraits auront eu lieu, l'établissement de relations de paix globales, de relations de bon voisinage et d'une coopération constructive entre les États et les peuples de la région, sur la base que j'ai énoncée plus tôt – à savoir la formule de Madrid « terre contre paix », entérinée par la communauté internationale et acceptée par les parties. Nous pensions en tout cas qu'elle avait été acceptée par les parties.

Il faut réaffirmer l'importance de ces principes ainsi que la nécessité qu'ils fassent partie de tout plan de règlement. Ils constitueraient une mesure de confiance dans le cadre du processus politique, qui doit être relancé après la tentative d'Israël de l'anéantir. Ce plan nous mènera vers des négociations sur les détails d'un tel règlement définitif juste et global, dont nous avons examiné les éléments il y a quelques instants.

Une fois de plus, je répète que la poursuite, par Israël, de l'occupation, des agressions et des tentatives de répression, ainsi que son refus de reconnaître le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant sur sa terre, ne mèneront qu'à un surcroît de souffrances tant pour les

Palestiniens que pour les Israéliens. Les forces de l'agression, des ténèbres et de la terreur ne sauraient être victorieuses. Tous les intéressés doivent assumer leurs responsabilités – surtout les États membres du Conseil de sécurité et en particulier les membres permanents. Ils ont tous une responsabilité particulière qu'ils ne peuvent pas oublier ni prétendre avoir oubliée.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Espagne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Arias (Espagne) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – Bulgarie, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Slovénie –, les pays associés – Chypre, Malte et la Turquie – ainsi que le pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, l'Islande, souscrivent à cette déclaration.

Aujourd'hui, les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne tiennent une réunion spéciale au Luxembourg pour débattre de la situation tragique au Moyen-Orient.

Depuis la réunion publique du Conseil de sécurité qui a eu lieu dans la nuit de vendredi à samedi, la terreur et la violence se sont aggravées sur le terrain. L'Union européenne est consternée par cette spirale de mort, de destruction, de revanche et de représailles qui semble ne pas s'arrêter. Nous réitérons notre appel urgent aux deux parties pour qu'elles prennent des mesures immédiates et effectives pour arrêter l'effusion de sang. La terreur et la violence doivent cesser. L'Autorité palestinienne et le Gouvernement israélien doivent faire preuve d'autorité et montrer leur sens des responsabilités face à leur propre peuple. Des mois et des années de violence auraient dû nous convaincre que nous ne pouvons concevoir de solution militaire au conflit.

Nous réaffirmons qu'il n'y a pas de solution militaire à ce conflit. Le discours et la logique de guerre doivent prendre fin et être remplacés par le dialogue et la négociation. La paix et la sécurité des deux parties ne peuvent se faire que par la négociation. À cet égard, il est essentiel de concevoir et d'appliquer parallèlement et simultanément des mesures sécuritaires, politiques et économiques dans le cadre d'un processus unique.

L'Union européenne accueille très favorablement l'adoption de la résolution 1402 (2002) du Conseil de sécurité, qui reflète la grave préoccupation et le ferme engagement de la communauté internationale. Les résolutions 1397 (2002) et 1402 (2002) doivent être appliquées immédiatement, notamment l'exigence d'une cessation immédiate de tous les actes de violence, y compris tous les actes de terreur et de provocation, incitation et destruction; l'appel aux deux parties de réaliser immédiatement un véritable cessez-le-feu; la demande du retrait des troupes israéliennes des villes palestiniennes, y compris Ramallah; et la demande aux parties de coopérer pleinement avec l'Envoyé spécial Zinni et d'autres personnalités en vue d'appliquer le plan de travail Tenet et les recommandations du rapport Mitchell, dans le but de reprendre les négociations sur un règlement politique.

L'Union européenne souhaite rappeler l'accord des membres du Conseil de sécurité sur le fait que le paragraphe 1 du dispositif de la résolution 1402 (2002) du Conseil de sécurité n'indique pas – je répète – n'indique pas un ordre séquentiel quelconque des éléments énumérés dans ce paragraphe, comme l'a indiqué le Président du Conseil.

L'Union européenne condamne dans les termes les plus fermes les récents attentats terroristes et réitère ses demandes à l'Autorité palestinienne et au Président Arafat de prendre toutes les mesures possibles pour arrêter le cycle des violences, démanteler les réseaux terroristes et faire en sorte que les commanditaires et auteurs des attentats de ces derniers jours ne restent pas impunis. Mais la lutte légitime d'Israël contre le terrorisme et sa réaction à ces attentats brutaux doivent également être compatibles avec les capacités d'action effectives de l'Autorité palestinienne et de son Président, représentants légitimes du peuple palestinien. Ces capacités ne doivent en aucune manière être affaiblies.

C'est pourquoi l'Union européenne exhorte à mettre fin à l'occupation du siège de l'Autorité palestinienne à Ramallah ainsi qu'à l'isolement et aux restrictions à la liberté de mouvement du Président Arafat, et appelle au retrait immédiat des Forces de défense israéliennes de cette ville et d'autres zones sous contrôle de l'Autorité palestinienne. Les bouclages et autres restrictions doivent être levés

immédiatement. Il n'y a rien à gagner de la destruction de l'Autorité palestinienne. La paix ne peut se réaliser en ignorant ou en humiliant sans cesse l'autre partie ou simplement en espérant la détruire.

En dépit de son droit à combattre le terrorisme, Israël doit respecter le droit international. Les meurtres extrajudiciaires sont contraires à ce dernier. L'usage excessif de la force ne peut se justifier. Les actions visant les institutions et le personnel médical et humanitaire sont absolument inacceptables et contraires aux conventions des Nations Unies et au droit international humanitaire. Ce personnel doit pouvoir assumer pleinement ses fonctions. Les deux parties doivent respecter les normes humanitaires internationales et protéger la vie des civils.

L'Union européenne accueille favorablement la résolution adoptée au Sommet de la Ligue des États arabes à Beyrouth, qui pourrait constituer une base solide pour progresser sur la voie d'une perspective politique offrant une paix juste et globale dans la région et l'instauration de relations normales entre Israël et le monde arabe, ce qui garantirait la sécurité de tous les pays et leur offrirait un avenir de stabilité et de prospérité.

L'Union européenne se trouve présentement en contact étroit avec les parties, les États de la région, les États-Unis, l'ONU et la Russie. Pour briser ce cycle de violence sans précédent, le « quatuor » d'envoyés spéciaux doit avoir plein accès à toutes les parties pour tenter de les aider à réaliser un cessez-le-feu immédiat. Les représentants diplomatiques et consulaires doivent également avoir plein accès à leurs propres ressortissants dans les territoires et pouvoir s'acquitter normalement de leurs fonctions.

Face à l'escalade de la violence et à la méfiance mutuelle croissante, l'Union européenne reste convaincue qu'un mécanisme de surveillance impartial est nécessaire, et nous exhortons les parties à accepter des observateurs. L'Union européenne et ses États membres sont prêts à participer à ce mécanisme de contrôle.

Israël a besoin de voir reconnu son droit à vivre en paix dans des frontières sûres, garanties par la communauté internationale, et en particulier par les pays arabes. Dans le même temps, le peuple palestinien a également besoin de voir reconnu son droit à vivre en paix, dans un État de Palestine démocratique, viable et indépendant, mettant ainsi fin à l'occupation de 1967. Nous redisons qu'une solution juste, durable et globale au conflit doit être basée sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité et sur les principes de la Conférence de Madrid, d'Oslo, ainsi que sur les accords ultérieurs.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la République islamique d'Iran. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Nejad-Hosseinian (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous sommes très heureux de vous voir présider le Conseil durant ce mois, et nous vous remercions d'avoir convoqué cette séance publique opportune sur la grave situation dans les territoires palestiniens. Ma gratitude va également à l'Ambassadeur Kolby, de la Norvège, pour l'excellente manière dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

La situation dans les territoires palestiniens occupés a continué de se dégrader depuis la dernière séance du Conseil sur la question. La campagne sanglante contre des civils sans défense dans les territoires occupés se poursuit sans relâche. Les Palestiniens sont encerclés et assiégés par les chars et d'autres armes sophistiquées d'Israël, généreusement fournis au régime israélien. Une répression massive, un emploi excessif de la force, des châtiments collectifs contre tout un peuple – un peuple enfermé et humilié – ont nourri le cycle sans fin de la violence et pourraient faire sombrer toute la région du Moyen-Orient. Les informations qui font état de l'épuisement rapide de vivres et de médicaments dans les villes assiégées sont une autre source d'inquiétude.

Au moment où le sort pénible des Palestiniens retient l'attention de toute la communauté internationale et où l'opinion publique mondiale constate que les atrocités commises par les forces israéliennes sont de plus en plus insoutenables, le régime israélien, cherchant à dissimuler ses crimes dans les territoires palestiniens, entrave de plus en plus le travail des journalistes qui cherchent à couvrir cette agression et ses graves effets sur les civils. Ce faisant, les troupes israéliennes entravent la liberté de mouvement des journalistes et tirent même délibérément sur eux pour les intimider et les dissuader de faire leur travail. En outre, des centaines de militants pacifistes, européens pour la plupart, ainsi

que des équipes médicales, essuient des attaques et des coups de feu.

Des décennies de lutte du peuple palestinien pour son droit à l'autodétermination ont fait la preuve indiscutable que la politique atroce de répression menée par les sionistes n'a fait jusqu'à présent qu'accroître la détermination des Palestiniens. La vigueur de la résistance opposée actuellement par la population sous occupation israélienne est vraiment sans précédent au cours de ce dernier demi-siècle. De toute évidence, cela doit faire comprendre aux occupants que si les aspirations des Palestiniens ne sont pas satisfaites et leurs droits rétablis, ils devront s'attendre jour après jour à des conséquences de plus en plus graves.

Face aux événements tragiques du conflit en cours, la communauté internationale doit se pencher sur les raisons qui conduisent des adolescents et des jeunes palestiniens à sacrifier leur vie alors qu'ils devraient normalement envisager leur avenir avec optimisme. N'oublions pas que le caractère exceptionnel de la réaction est à la mesure du caractère exceptionnellement impitoyable des crimes commis contre le peuple palestinien sur une très longue période – des crimes qui, de n'importe quel point de vue, sont sans précédent, même si on compare la situation à des situations analogues de la période coloniale.

Indubitablement, traiter la question de façon simpliste, s'ingénier à rejeter les torts sur les autres et recourir sempiternellement à la même rhétorique superficielle en évoquant le terrorisme ne mènera nulle part dans ce cas. Chaque fois que les Israéliens rasent de nouvelles maisons arabes et chaque fois qu'ils tuent des Palestiniens ou anéantissent leurs espoirs, ils font de nouveaux militants. Cela pourrait durer à l'infini. Ce qui se passe maintenant dans les territoires palestiniens, c'est une lutte de libération nationale, pour le droit à l'autodétermination, soustrait aux Palestiniens depuis si longtemps.

En refusant de se retirer des villes palestiniennes, comme l'exige la résolution 1402 (2002) du Conseil de sécurité, et en faisant même le contraire, c'est-à-dire en renforçant son occupation, le régime israélien défie ouvertement la volonté de la communauté internationale, représentée par ce Conseil. Il est vraiment regrettable que ceux qui forcent ou déforment de manière infondée l'interprétation des résolutions du Conseil, dans le seul but de promouvoir leurs intérêts étroits, se raccrochent actuellement à tout ce qu'ils peuvent pour bafouer la lettre et l'esprit d'une résolution on ne peut plus claire.

Il ne fait pas de doute que l'application sélective des résolutions du Conseil nuit à l'autorité du Conseil, et qu'elle ébranle par là-même tout le système international de sécurité. Nous exhortons le Conseil à entendre l'appel de la communauté internationale, à se montrer à la hauteur de ses responsabilités au titre de la Charte et à prendre d'autres mesures efficaces pour mettre fin aux actions sanguinaires menées contre le peuple palestinien. La pratique israélienne qui consiste à profiter de Palestiniens sans défense est répugnante et donnera lieu, si le Conseil ne prend pas de mesures pour y mettre fin, à d'autres effusions de sang.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Satoh (Japon) (*parle en anglais*) : J'ai trouvé gênant aujourd'hui de devoir choisir entre le siège situé du côté d'Israël et celui placé du côté de la Palestine. Je tiens à dire à mes collègues palestiniens et israéliens que le fait que j'occupe un siège de ce côté-ci ne signifie rien d'autre qu'une décision de commodité : je ne peux simplement être à deux endroits à la fois. J'espère que le Conseil de sécurité trouvera un moyen à l'avenir de nous faire asseoir de façon qui soit plus confortable politiquement.

Le Gouvernement japonais est gravement préoccupé par l'escalade de la violence et de la terreur en Israël et dans les territoires palestiniens autonomes, et notamment par la série d'attentats terroristes d'extrémistes palestiniens et la campagne militaire menée dans des villes palestiniennes par les Forces de défense israéliennes.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le meurtre de civils innocents, que rien ne saurait jamais justifier. Rien qu'au cours des six derniers jours, plus de 80 Israéliens et Palestiniens auraient été tués et des centaines d'autres blessés. Nous adressons nos sincères condoléances à toutes les victimes et à leur famille.

Il est d'autant plus déplorable que ces événements se produisent à un moment où il se passe des choses constructives en faveur de la paix dans la

région. Je veux parler, en particulier, de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1397 (2002), qui énonce pour la première fois la vision d'une région dans laquelle deux États, Israël et la Palestine, vivent côte à côte, à l'intérieur de frontières reconnues et sûres; et deuxièmement, l'initiative de paix arabe adoptée au sommet arabe sur proposition du Prince hériter Abdallah d'Arabie saoudite.

Le Gouvernement japonais condamne avec la plus grande énergie tous les actes de terrorisme visant des civils innocents. Nous avons exhorté l'Autorité palestinienne, à différents niveaux, à tout mettre en oeuvre pour réprimer les extrémistes. Vendredi dernier, à Tokyo, la Ministre des affaires étrangères, Mme Yoriko Kawaguchi, a exhorté l'Autorité palestinienne, par l'entremise du Président du Conseil législatif palestinien, M. Abu Ala, à prendre immédiatement des mesures contre les auteurs d'attentats terroristes.

D'autre part, le Gouvernement japonais a exhorté le Gouvernement israélien à faire preuve de la plus grande retenue. Au cours d'une conversation téléphonique, samedi dernier, la Ministre des affaires étrangères, Mme Kawaguchi, a dit au Ministre des affaires étrangères israélien, M. Shimon Peres, que les incursions de forces israéliennes dans les villes palestiniennes et le siège du quartier général du Président Arafat n'étaient pas de nature à ramener le calme. Elle a également demandé le retrait immédiat des forces israéliennes des villes palestiniennes. Il convient de rappeler que M. Arafat est le dirigeant légitime du peuple palestinien, ayant été élu dans le cadre d'un processus démocratique.

Le Conseil de sécurité, par sa récente résolution 1402 (2002), a une fois de plus signifié fermement aux deux parties qu'elles devaient mettre fin à l'escalade de la violence et revenir à la table des négociations. Le Gouvernement japonais appuie pleinement cette résolution et demande aux parties concernées de l'appliquer sans retard.

Nous considérons également que l'engagement des États-Unis est indispensable pour sortir de l'impasse et remettre le processus de paix sur les rails. Dans ce contexte, la mission du général Zinni, des États-Unis qui est resté dans la région pour poursuivre ses efforts de médiation, est de la plus haute importance. Le Gouvernement japonais en appelle aux deux parties pour qu'elles répondent positivement à ses efforts et concluent un accord de cessez-le-feu le plus tôt possible. À cette fin, mon gouvernement a dépêché un envoyé spécial dans la région, l'Ambassadeur Hiroshi Shigeta, pour qu'il appuie les efforts du général Zinni. Le Gouvernement japonais est décidé à tout faire pour aider les initiatives visant à améliorer la situation.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Yémen. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Al-Ashtal (Yémen) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'emblée vous présenter mes félicitations les plus sincères pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je me dois également d'exprimer ma très grande appréciation à l'Ambassadeur Kolby pour son excellent travail à la présidence du Conseil le mois dernier. Permettez-moi de rendre hommage au Secrétaire général, M. Kofi Annan. Ses positions face à la détérioration de la situation dans les territoires palestiniens ont été marquées par la sagesse, le courage et le sens des responsabilités. Depuis qu'il a fait sa désormais fameuse déclaration au Conseil de sécurité le 21 février (*voir S/PV.4474*), il a présenté à la communauté internationale une vision positive qui contribuera au règlement de la grave crise actuelle.

La situation explosive dans le territoire palestinien occupé est de plus en plus dangereuse. Depuis qu'Israël a décidé de mener une guerre à grande échelle contre les Palestiniens, nous assistons à une véritable tragédie. Les chars et les avions israéliens attaquent les villes palestiniennes alors que le quartier général du Président élu, Yasser Arafat, est totalement assiégé, et que lui et ses associés sont humiliés par la coupure de l'électricité et de l'eau.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour trois raisons. La première est que les actes d'agression israéliens se sont multipliés. Le nombre de blessés et de morts augmente de jour en jour, et les actes de destruction se poursuivent en ce moment même. Deuxièmement, l'agression israélienne a pris une telle ampleur qu'elle menace maintenant la paix et la sécurité de la région entière. Troisièmement, le Conseil se réunit parce qu'Israël refuse d'accepter la résolution 1402 (2002). Bien que le représentant d'Israël aujourd'hui ait affirmé qu'Israël accepte cette résolution, son pays refuse de l'appliquer car elle

demande le cessez-le-feu et le retrait simultané des forces israéliennes des villes palestiniennes. En outre, elle souligne que le retrait des villes palestiniennes, y compris Ramallah, doit se faire immédiatement. Mais, depuis plus de 96 heures, la résolution reste lettre morte.

Au contraire, Israël a encore envahi d'autres villes dans le cadre d'un vaste plan visant à réoccuper les territoires palestiniens. Israël tente également de saper l'Autorité palestinienne et de détruire ses infrastructures, notamment les locaux des dirigeants, les bâtiments officiels et d'autres installations civiles.

L'opinion publique arabe fulmine en voyant à la télévision les actes criminels perpétrés par l'armée israélienne. Nous voudrions que le Conseil puisse regarder ces images pour voir ce que sont les assassinats, les attaques d'ambulances et autres actes inhumains. Les dénonciations ne viennent pas que du monde arabe, mais de nombreuses autres capitales du monde, notamment sous la forme de grandes manifestations.

Nous invitons le Conseil de sécurité à réaffirmer la résolution 1402 (2002), qui appelle au retrait des forces israéliennes de Ramallah et d'autres villes palestiniennes. Nous demandons aussi à ce Conseil de prendre une décision qui réaffirme la nécessité de déployer des forces internationales de maintien de la paix ainsi que des observateurs internationaux pour surveiller le retrait et séparer les deux parties, Palestiniens et Israéliens. Le peuple palestinien sans défense, attaqué ouvertement par Israël, est incapable de se défendre en raison du grand déséquilibre des forces militaires. Que vaut un Kalashnikov face aux chars Merkava ou aux hélicoptères Apache?

Par le biais des positions adoptées par le Président Ali Abdallah Saleh et énoncées dans sa déclaration au Sommet arabe de Beyrouth, la République du Yémen a exprimé la solidarité du peuple yéménite et son soutien, en cette heure sombre, à la lutte du peuple palestinien face à la barbarie des forces israéliennes fortement armées. Comme l'a dit le Président Saleh, nous sommes aussi pleinement solidaires de notre frère Yasser Arafat, le Président élu du peuple palestinien, actuellement encerclé par les forces d'occupation israéliennes et qui offre une résistance inébranlable pour défendre son peuple et la dignité de celui-ci.

Nous exhortons le Conseil à adopter une position ferme pour contraindre Israël à respecter la résolution 1402 (2002), ainsi que les résolutions précédentes en la matière, en particulier la résolution 1379 (2001), et à se retirer des villes et des bourgades palestiniennes, y compris Ramallah ou, si Israël continue à s'y refuser, à prendre les mesures nécessaires au titre du Chapitre VII de la Charte.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant du Yémen des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Dorda (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : D'emblée, Monsieur le Président, permettez-moi de vous saluer et de vous remercier d'avoir mis en oeuvre la première partie de l'article 48 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité en permettant à la communauté internationale, au nom de laquelle vous travaillez, de participer aux travaux du Conseil. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Deuxièmement, je voudrais dire d'emblée que ma déclaration s'adressera aux esprits et aux consciences. Ma déclaration sera également un bilan dressé pour l'avenir et pour l'histoire. Rien n'est éternel. Seul Dieu est éternel. Nous naissons, nous vivons et nous mourons. Nous consignons les faits pour que les générations futures voient que des paroles de vérité ont été prononcées au Conseil de sécurité quand il semblait que le droit n'avait aucune place où s'épanouir sur cette planète. La force fait loi et il semble que ni droit ni loi n'existe pour personne dans ce monde en cet instant.

Pour décrire l'histoire, pour que ma déclaration s'adresse aux consciences et pour consigner les faits historiques, je dirai ce qui suit.

Premièrement, tout au long de l'histoire – et là je lance un défi à quiconque de m'apporter un atlas ou une carte de géographie, quels qu'ils soient, avec le nom d'Israël où que ce soit dans ce monde –, ce nom n'a jamais été attribué à une parcelle de territoire. Le nom d'Israël est le nom du prophète Jacob et, quand Dieu parlait aux Israélites, il disait : « vous, les fils de Jacob ». Jamais dans l'histoire, ni dans la géographie, il n'a existé un État nommé Israël sur le sol palestinien.

Deuxièmement, quatre pays avaient été proposés comme candidats pour y créer un foyer national juif : l'Argentine, l'Ouganda, Jabal Al-Akhdar dans mon pays, la Libye, et la Palestine. Quels sont donc les droits qui prévalent en Argentine, en Ouganda, à Jabal Al-Akhdar, en Libye, ou même en Palestine?

Troisièmement, nous devons faire une différence entre deux choses : le nationalisme, ou le statut de nation, et la religion. Pour moi, adorer Dieu en tant que musulman, suivre la parole de Mahomet, ne signifie pas que je ne suis pas Libyen. Golda Meir et Peres sont originaires de Biélorussie, leur patrie. Être juif relève de la religion; cela n'a rien à voir avec la nationalité ou avec le statut de nation. Sharon non plus n'a jamais été palestinien. Begin venait de Pologne; il était polonais. Sa patrie était la Pologne et non la Palestine. Nétanyahou est américain. C'est un New-Yorkais de Brooklyn, je crois.

S'ils ont le droit de s'établir en Palestine, parce que Moïse – que Dieu bénisse sa mémoire – était né là-bas ou a reçu la parole de Dieu là-bas, cet argument devrait également s'appliquer aux Chrétiens. Jésus – que Dieu bénisse sa mémoire – était né en Palestine. La parole de Dieu lui a été révélée en Palestine. Si un tel argument peut aussi être mis en application, alors tous les Musulmans, de l'Indonésie aux États-Unis d'Amérique, peuvent également aller s'établir à la Mecque ou à Médina en Arabie Saoudite. Où est le lien entre la foi et le nationalisme ou la nationalité? La Palestine appartient aux Palestiniens, qu'ils soient Musulmans, Chrétiens ou Juifs, les Juifs d'Orient qui vivaient en Palestine.

Quatrièmement, on a discuté de la paix. Revenons sur ce point. Nos frères, les Palestiniens, se sont entendus dire : Laissez de côté vos efforts de libération, asseyez-vous à la table des négociations dans le cadre d'un processus politique. Et c'est ce qu'ils ont fait. Ils ont été partout où ils pouvaient aller : d'Oslo en passant par Madrid à la Wye Plantation, à Wye je-ne-sais-où, à Camp David, à Charm el-Cheikh. Ils n'ont rien négligé. Que s'est-il passé? Ont-ils obtenu quelque chose? Est-ce que l'autre partie a respecté les engagements auxquels elle avait précédemment souscrit? Pas du tout.

Voyez le dernier numéro de la revue *Time.* Au moins, ce n'est pas une revue libyenne. Vous tous le savez bien. On y trouve une carte que les membres ont certainement vue. Néanmoins je vous demanderai d'y jeter encore un coup d'oeil. Les membres pourront remarquer que ce qui est resté de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, ce n'est maintenant que des colonies de peuplement. Tous ces lieux sont des colonies de peuplement.

Sur quoi porteront les négociations? La terre est déjà remplie de colonies de peuplement. Que rendra-t-on aux Palestiniens? Des centaines de villages et de villes ont été construits en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Que leur rendra-t-on? Les terres ne peuvent pas être rendues parce qu'elles sont maintenant occupées par de nouveaux colons venus des quatre coins du monde. Les Palestiniens sont déportés, exilés de leur pays. Ceux qui ont été exilés, il leur est interdit de revenir. Les terres où ont été construites les colonies de peuplement appartiennent aux Palestiniens. On a détruit leurs maisons, leurs fermes, et même les arbres ont été arrachés et déracinés.

Que reste-t-il aux Palestiniens? Sur quoi bâtiront-ils un État? Après tout cela, ceux qui, parmi les Palestiniens, tentent de défendre leurs maisons, leur honneur, leurs enfants, dont les terres sont prises par d'autres, dont les maisons sont rasées et dont les arbres sont déracinés, on les appelle des terroristes. Quelle est la logique dans tout cela? Le terroriste qui est maintenant l'occupant se voit investi du droit à la légitime défense. Quel droit? Il est l'agresseur. Il est le meurtrier. Il est le bourreau. Il est l'occupant et il déracine les arbres d'autrui. Il construit des colonies de peuplement sur ces terres. Il invite de nouveaux colons à venir du monde entier. Cette personne a le droit de défendre le colonialisme des colons? Où est la logique dans tout cela?

C'est cette même logique qui a poussé des jeunes, garçons et jeunes filles, au martyre. Ils ont décidé de mourir afin de libérer leur terre et leurs biens personnels et familiaux. C'est pour défendre leur liberté. Sont-ils devenus des terroristes? C'est une logique qu'on peut inverser. C'est une provocation au monde et à tous les peuples libres. C'est un défi au bon sens. Nous les remercions d'avoir arraché aux régimes arabes le masque de cette logique. Nous les remercions également d'avoir revigoré la rue arabe.

J'ai dit précédemment au Conseil de sécurité ainsi qu'à l'Assemblée générale que notre région est enceinte et que personne ne peut dire si le futur bébé sera sain ou pas. Cet enfant ne sera probablement pas sain. Une légitimité a été conférée à toutes les forces,

qu'elles soient religieuses, nationalistes ou autres. Elles ont reçu le feu vert pour amorcer un changement, y compris, nous le regrettons, des organisations extrémistes religieuses. On les a grandement légitimées.

Un Président arabe est détenu et la dignité d'un peuple arabe est bafouée par l'envoi de chars et de boutoirs sur ses propres terres. Les peuples arabes n'ont donc d'autre choix que de marcher sur des régimes arabes serviles et lâches. Cela étant, le Conseil sera totalement impuissant et ne pourra plus rien faire car la rue va se déchaîner dans le monde arabe. C'est une certitude, une question de temps. Néanmoins, ces régimes arabes officiels, en s'inclinant face au fait accompli, ont conféré une légitimé à tous ces mouvements. Alors quelle est la solution?

Le Conseil de sécurité doit envisager cette question sous l'angle de l'occupation, le dernier cas d'occupation sur la planète. Une occasion se présente à lui aujourd'hui. Ceux qui sont dotés d'une logique et d'un esprit sains ont l'occasion d'examiner et d'évaluer une solution – la même que celle qui a été adoptée en Afrique du Sud – s'ils veulent vraiment instaurer la paix et la stabilité dans notre région.

Nous savons ce qui se passe. Nous savons fort bien ce qui se produira. C'est pourquoi nous n'évoquons pas les décisions à prendre. Nous sommes conscients de l'équilibre politique dans le monde, à l'ONU et plus particulièrement au Conseil de sécurité, qui a les poings liés depuis 1990. Notre déclaration s'adresse donc aux esprits et aux consciences. Nous consignons ces paroles pour l'histoire.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Chili. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Valdés (Chili) (*parle en espagnol*) *:* Permettez-moi d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril et de vous remercier d'avoir convoqué la présente réunion du Conseil pour débattre d'un conflit dont le déroulement et les conséquences particulières intéressent le monde entier. Je voudrais également féliciter la présidence de la Norvège pour son excellent travail le mois dernier.

Notre pays s'associe à la déclaration qui sera faite par le Costa Rica au nom du Groupe de Rio.

Le Chili condamne énergiquement tant les horribles attentats suicide contre la population civile en Israël que les actions militaires menées contre les villes palestiniennes à un coût intolérable pour leurs habitants. Nous condamnons également l'attaque contre le quartier général du Président Yasser Arafat, dirigeant légitime du peuple palestinien. Nous estimons que ces situations sont un affront à la conscience de la civilisation et de l'humanité et constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales. Le Chili s'associe à l'appel lancé par la majorité de la communauté internationale qui dénonce et répudie fermement l'escalade de la violence dont elle exige l'arrêt immédiat.

Mon pays voit avec inquiétude et malaise que la situation de violence qui nous affecte s'éloigne dangereusement et proportionnellement des efforts de paix de la communauté internationale. Le refus des parties de respecter les résolutions 1397 (2002) et 1402 (2002) du Conseil de sécurité affecte gravement la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies et sa capacité d'agir en instrument indispensable dans la recherche d'un règlement au conflit. Ce faisant, cela affecte également les États Membres et, en conséquence, notre capacité d'adhérer aux principes et objectifs de la Charte en la matière.

Comme le Conseil l'a dit maintes fois, seule l'exécution du plan Tenet et l'application rapide des mesures contenues dans le rapport Mitchell peuvent créer de nouvelles voies vers la paix. Mon pays comprend néanmoins que, face à la gravité de la situation actuelle, nous devons nous employer à instaurer un niveau minimum de confiance entre les parties pour qu'elles abandonnent des attitudes rigides et revanchardes et passent immédiatement et simultanément à l'application d'un véritable cessez-le-feu et au retrait des forces israéliennes des villes palestiniennes, y compris de Ramallah. Nous invitons le Président de l'Autorité palestinienne à condamner les actes de terrorisme et à ordonner la cessation de toutes violences. Le Gouvernement israélien, quant à lui, doit mettre fin à l'action militaire dirigée contre l'Autorité palestinienne. C'est la seule ligne de conduite responsable.

Le Chili estime que ces mesures ne peuvent pas être appliquées sans la présence sur le terrain de tiers ayant un mandat net, fixé par le Conseil de sécurité pour vérifier la mise en oeuvre des dispositions qui seront concertées, une fois le cessez-le-feu décidé. Le

Conseil doit continuer de faire le maximum pour promouvoir cette initiative, conformément à la responsabilité qui lui incombe en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Chili réaffirme qu'il faut une paix juste, durable et équitable au Moyen-Orient, sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1402 (2002) ainsi que des principes de Madrid. De même, nous soulignons le rôle essentiel de l'Autorité palestinienne, qui continue d'être la partie légitime et indispensable dans les négociations de paix. Nous demandons que l'on préserve l'intégrité physique de son Président et qu'on lui restitue sa liberté de mouvement. Une fois de plus il est nécessaire de réaffirmer le droit inaliénable du peuple palestinien à se constituer en un État indépendant, viable et démocratique et le droit d'Israël d'exister à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

Le Chili est fier d'avoir des communautés importantes de citoyens palestiniens et juifs. Depuis un siècle, ces citoyens ont apporté une riche contribution à notre culture et à notre développement. C'est pourquoi le Chili éprouve une grande douleur devant ce conflit. Nous désirons avec ferveur que l'on mette fin aux effusions de sang sur une terre trois fois sainte. Nous espérons que le Conseil de sécurité, à l'issue du présent débat, prendra des mesures unifiées et déterminées ayant pour objet l'application de ses résolutions, de manière à encourager la seule solution durable au conflit, à savoir la fin de l'occupation des territoires palestiniens.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Afrique du Sud. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation est heureuse de vous voir présider cette séance d'urgence du Conseil de sécurité. Nous nous sommes associés à ceux qui ont demandé la séance d'aujourd'hui pour répondre aux opérations militaires de grande envergure qui sont en cours dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem. Nous tenons à exprimer notre reconnaissance au Conseil pour avoir organisé ce débat public pendant la journée, à un moment où tous les États Membres ont la possibilité d'exprimer leurs vues au Conseil.

Nous constatons également avec satisfaction que le Conseil de sécurité a fait un pas en avant en donnant suite à notre suggestion l'invitant à envisager de rencontrer le Premier Ministre Sharon et le Président Arafat en rencontrant plutôt, à leur place, leurs représentants ici à New York.

Toutefois, nous croyons qu'il faudra peut-être en faire davantage. Nous voudrions rappeler au Conseil la suggestion faite par certains des membres du Mouvement des pays non alignés qui ont proposé que le Conseil de sécurité se rende dans la région afin de voir personnellement comment se déroulent les événements sur le terrain. Une visite du Conseil en Israël et en Palestine en ce moment servirait à montrer que la communauté internationale est très préoccupée par la détérioration de la situation.

Le Mouvement des pays non alignés est préoccupé par le fait qu'Israël refuse depuis de nombreuses années de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité. On ne peut pas permettre qu'il continue d'en être ainsi si l'on veut que le Conseil s'acquitte de son rôle qui consiste à maintenir la paix et la sécurité. Tôt ou tard, le Conseil devra affronter tous les pays qui n'obéissent pas à ses résolutions. Nous pensons que ce moment est venu.

Le Mouvement des pays non alignés a toujours soutenu qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit du Moyen-Orient et que l'occupation, les activités de peuplement et la répression collective du peuple palestinien sont les causes principales de la violence et de l'insécurité dans la région. En d'autres termes, l'ennemi au Moyen-Orient n'est pas le Président Arafat ni l'Autorité palestinienne. L'ennemi au Moyen-Orient est l'absence de paix entre Israël et la Palestine.

C'est pourquoi nous sommes profondément consternés par le fait que le Gouvernement israélien ait décidé de répondre aux symptômes de sa propre occupation militaire en ayant recours de façon disproportionnée à la force mortelle, avec l'escalade du conflit que cela entraîne et les conséquences tragiques pour les populations civiles aussi bien de la Palestine que d'Israël. Il va sans dire que la décision prise par Israël de détruire l'infrastructure palestinienne, d'humilier et de bafouer des civils palestiniens et de menacer la vie du dirigeant légitime, élu et internationalement reconnu du peuple palestinien ne

saurait être justifiée comme des actes de contre-terrorisme ou même de légitime défense.

La démarche militariste d'Israël est d'autant plus inexplicable et inexcusable qu'elle se manifeste alors que la communauté internationale a entrepris de nouveaux efforts afin de servir d'intermédiaire pour un règlement pacifique du conflit. Le Gouvernement sud-africain trouve inexplicable qu'Israël ait jugé bon d'empêcher le Président Arafat de se rendre à Beyrouth pour entériner et soutenir l'initiative saoudienne. Israël a ainsi agi en myope et a cherché la provocation, faisant ainsi le jeu des extrémistes dont le seul objectif était d'empêcher la création des conditions qui permettraient la réalisation d'un cessez-le-feu et favoriseraient un mouvement vers un dialogue sérieux sur la paix conformément aux conditions qui figurent dans le rapport Mitchell.

Pour le Gouvernement sud-africain il est également très inquiétant de constater qu'au moment même où, tant les directions israélienne que palestinienne, se livraient à des débats avec le général Zinni quant à la mise en place de conditions pour la mise en oeuvre d'un cessez-le-feu, une fois de plus les extrémistes ont visé des civils israéliens dans des attaques qui ont fait des dizaines de morts et de blessés.

Encore une fois Israël a réagi à ces massacres comme par le passé avec la même escalade militaire massive prévisible, qui cherchait à viser le Président Arafat en tant qu'ennemi, à détruire l'infrastructure palestinienne et à humilier et à asservir de force le peuple palestinien.

En dépit de ces revers, le Secrétaire général de l'ONU, la Ligue arabe, le Mouvement des pays non alignés, l'Union européenne, la Fédération de Russie, les États-Unis d'Amérique et d'autres continuent d'intensifier leurs efforts pour encourager le dialogue entre Palestiniens et Israéliens. C'est pourquoi nous demeurons convaincus qu'il est possible de parvenir à un règlement global, juste et durable de la crise. Néanmoins, le traumatisme, la méfiance intense et la crainte provoqués par les accès actuels d'actes terroristes et d'attaques militaires ne seront pas faciles à surmonter, et un mécanisme de surveillance multinational crédible sera nécessaire sur le terrain pour suivre l'application des accords entre les deux parties.

En adoptant la résolution 1397 (2002), le Conseil de sécurité a reconnu le droit des peuples palestinien et israélien à exister côte à côte, dans la paix et la sécurité avec leurs voisins dans leur propre État. Le Conseil a également adopté la résolution 1402 (2002), qui exige la cessation immédiate des violences et demande la mise en oeuvre d'un cessez-le-feu réel et le retrait des troupes israéliennes des villes palestiniennes. Nous attendons d'Israël qu'au moins il obéisse aux résolutions du Conseil de sécurité et qu'il applique en particulier la résolution 1402 (2002).

Pour terminer, je voudrais réaffirmer une vérité fondamentale : la sécurité d'Israël ne saurait être réalisée par les armes. Le cycle actuel de violence qui s'exacerbe et le nombre de victimes qui ne cesse de croître parmi d'innocents Israéliens et Palestiniens ne sauraient prendre fin sans un règlement politique.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant de l'Afrique du Sud pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de l'Arabie saoudite. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Shobokshi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre accession à la présidence pour le mois en cours. Nous vous souhaitons le meilleur succès pour guider les délibérations du Conseil vers le résultat souhaité. Je voudrais vous remercier d'avoir réagi si promptement à notre demande de convoquer une réunion d'urgence du Conseil de sécurité pour débattre de la grave situation dans les territoires palestiniens occupés. Nous voudrions aussi remercier le Représentant permanent de la Norvège, et le féliciter pour la sagesse dont il a fait preuve au cours de sa présidence du Conseil pendant le mois de mars.

Les événements sanglants qui se déroulent en Palestine occupée confirment ce que nous avons dit auparavant : Israël ne désire pas ou ne recherche pas la paix. Le Premier Ministre israélien actuel a promis à son pays qu'il mettrait en place les conditions de la sécurité. Il a décidé que la paix n'apporterait pas la sécurité à Israël, et il s'est en conséquence engagé dans des actes d'oppression et d'agression inhumains, qui affectent à la fois la population et le territoire palestiniens. Il a recouru à toutes les basses ruses, au prétexte d'apporter la sécurité, et a prétendu qu'il luttait contre le terrorisme. Comparer le terrorisme commis par Israël avec la résistance nationale

palestinienne démontre encore la grossière injustice dont est victime un peuple qui cherche à libérer ses terres, à obtenir le respect de ses droits et à conserver sa dignité et sa liberté.

Le terrorisme d'État que pratique Israël n'est pas entrepris en état de légitime défense ou dans le but de protéger ses citoyens. Il est entrepris comme un moyen de protéger son occupation, de consacrer son usurpation du territoire palestinien. Israël n'a pas de droit légitime à se trouver en Cisjordanie, à Jérusalem-Est ou dans la bande de Gaza – zones dans lesquelles il est entré au cours de la guerre de 1967 et qu'il n'a jamais quittées. Les Palestiniens, comme tout autre peuple vivant sous occupation, ont un droit – en réalité, ils ont un devoir –, celui de libérer leur terre et de recouvrer leur liberté.

Face au caractère hideux de l'occupation israélienne, et au carnage commis par ses forces d'occupation, Israël blâme les Palestiniens. Les Palestiniens n'auraient pas dû – proclame Israël – prêter attention à l'occupation; ils auraient dû ignorer le fait que l'artillerie lourde était employée contre eux. Ils auraient dû oublier les milliers de morts et de blessés. Ils auraient dû oublier leurs propriétés et leurs droits, qui ont été usurpés, et leur foyer national, qui a été détruit. Les Palestiniens n'auraient pas dû exprimer une quelconque indignation. Ils auraient dû apprécier les dons de l'occupation israélienne et la paix des tueries sans discrimination; la sécurité de la liquidation matérielle, du siège et de la famine; la paix de la tyrannie et de la destruction. Ils auraient dû se féliciter de la paix représentée par des arsenaux remplis d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive, et la sécurité apportée par la pression, les menaces et la provocation – la paix des fausses promesses; les accords non appliqués; le fait que la légitimité internationale soit ignorée. Ils auraient dû apprécier la paix représentée par la construction de colonies – la paix des parcelles palestiniennes de territoire, créées ici et là et assiégées par les Israéliens.

Le peuple palestinien a recouru à la résistance après de longues années de frustration amère et de perte de l'espoir que justice et équité naîtraient grâce à un règlement pacifique. Leurs objectifs n'ont pas été atteints à cause de l'intransigeance et des provocations israéliennes, ainsi qu'à cause de la non-application par Israël de ses engagements. Les Palestiniens n'avaient pas d'autre choix que de se tourner vers l'Intifada et la résistance, lorsque le Conseil de sécurité n'a pas réussi à imposer le respect des résolutions qu'il avait adoptées, lorsqu'il a rejeté l'idée d'envoyer des observateurs internationaux dans les territoires palestiniens occupés. Ces observateurs qui, s'ils n'avaient pas été capables de mettre fin à la situation, auraient pu au moins empêcher qu'elle ne se détériore encore plus.

Que pouvaient faire les Palestiniens, alors qu'ils faisaient face à l'humiliation nuit et jour? Comment pouvaient-ils agir, étant donné que la communauté internationale était sourde à leurs droits et ne faisait pas respecter la légitimité internationale? Que pouvait faire un peuple – un peuple qui a été empêché de jouir de la paix et de la stabilité et des besoins les plus élémentaires que suppose une vie de dignité, dont jouissent tous les autres peuples? Comment ce peuple pourrait-il faire face aux politiques des blocages, du siège, de la famine et des châtiments collectifs?

Est-ce que ces actes inhumains, perpétrés par les forces d'occupation, entrent dans le cadre des dispositions de la Quatrième Convention de Genève, tels qu'elles s'appliquent aux zones occupées? Après tout ce que nous avons vu, entendu et lu dans les journaux, à la radio et à la télévision, pouvons-nous encore nous demander pourquoi les Palestiniens sont tombés dans un tel désespoir et dans un tel sentiment d'abandon? Le comportement agressif du Gouvernement israélien montre combien il s'est éloigné du dialogue et du langage de la paix, et à quel point il a eu recours à la guerre et à la destruction comme moyen de réaliser ses politiques et objectifs expansionnistes.

La théorie selon laquelle les Israéliens peuvent être capables d'étouffer les exigences palestiniennes est totalement et radicalement invalide. Si Israël avait prévu de transformer son agression en une guerre entre un vainqueur et un vaincu – une lutte se terminant avec les Palestiniens levant le drapeau de la reddition – il doit se souvenir que dans l'histoire humaine aucun peuple sans défense ne s'est soumis à une puissance brutale, quelle que soit sa puissance ou sa force. La lutte d'un peuple recevra sa récompense, tant qu'il suit la voie convenable et qu'il absorbe les coups de l'occupant. La capacité de tenir tête est un aspect du bon droit et de la justice. Tout comme les autres peuples sous occupation ont conquis leur indépendance, si Dieu le veut, le peuple de Palestine conquerra son indépendance lui aussi.

Les actes d'agression insensés en Palestine occupée soulignent la tyrannie de l'occupation. Les dirigeants israéliens, qui sont arrivés au pouvoir dans des circonstances extrêmement graves et complexes, cherchent à faire exploser la situation dans la région, pour inverser l'équilibre du pouvoir, et pour établir de nouveaux faits accomplis avant de s'asseoir à la table des négociations pour débattre d'un règlement définitif. Maintenant qu'il s'est rendu compte qu'il ne peut réaliser ses ambitions par le biais d'un processus de paix et d'un règlement équitable, il imagine que le temps sera en sa faveur. Il imagine que les Palestiniens seront forcés d'accepter un nouveau fait accompli en raison de l'hésitation du Conseil de sécurité à appliquer ses résolutions et à envoyer des observateurs internationaux dans les territoires palestiniens occupés – comme il l'a fait dans d'autres régions – et du fait que la communauté internationale s'est satisfaite de dénoncer la situation sans prendre de mesures pour forcer Israël à respecter la légitimité internationale.

C'est une vision erronée et une logique faussée. Si Israël a réussi à pousser les Palestiniens au désespoir, il a, ce faisant, attiré sur lui-même la peur et l'insécurité à cause du peuple palestinien, qui a tout perdu, y compris son espoir de jouir de ce dont les autres peuples jouissent : la liberté, la dignité, la sécurité et la stabilité.

S. A. R. le Prince héritier Abdallah Bin Abdulaziz, Vice-Premier ministre du Royaume d'Arabie saoudite, a présenté une initiative de paix afin d'assurer la paix, la sécurité et la stabilité à tous les peuples de la région. Le Sommet arabe a adopté cette initiative. Ce fait confirme à lui seul la volonté des Arabes d'aboutir à la paix et à la stabilité pour tous.

Nous espérons que le peuple israélien ne laissera pas passer une nouvelle occasion d'instaurer la paix. Nous voudrions que les Israéliens misent sur les principes de justice et d'équité et comprennent que la sécurité ne s'instaurera pas par l'agression, mais par la compréhension et la coopération entre les peuples.

Nous invitons le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités et à intervenir rapidement afin de demander à Israël de faire appliquer les résolutions relevant de la légitimité internationale; de mettre un terme immédiat à ses actes d'agression et de lever, sans aucune condition préalable, le siège imposé au peuple palestinien et à Yasser Arafat, reconnu comme son dirigeant élu par tous les pays du monde; et d'exiger un retrait immédiat des territoires palestiniens occupés, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous invitons également le Conseil à déployer une force d'observateurs internationaux et de soldats de la paix afin de contrôler le retrait d'Israël et d'assurer le désengagement des parties palestinienne et israélienne. Nous demandons également à Israël, puissance occupante, de respecter les dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949 et de l'Accord de La Haye, ainsi que la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Je voudrais appeler ici l'attention sur la déclaration qu'a faite le Secrétaire général sur le problème du Moyen-Orient, à savoir que le problème du Moyen-Orient découle de l'occupation israélienne, qui a conduit à miner la sécurité et s'est traduite par une augmentation de la violence et de la terreur dans la région, sans parler des difficultés économiques et des souffrances qu'elle a engendrées. Il s'agit là des facettes étroitement imbriquées d'un seul problème, et toute tentative de ne traiter que l'aspect de la sécurité n'apportera aucune solution au problème. Nous devons aborder le problème de la sécurité en parallèle avec les autres questions politiques afin de pouvoir ranimer l'espoir que pourrait nourrir le peuple palestinien d'un avenir meilleur et plus sûr.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant de l'Arabie saoudite des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de la Turquie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Cengizer (Turquie) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous félicite, Monsieur, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et souhaite que votre tâche très importante soit couronnée de succès. Nous voulons égaler rendre hommage à l'Ambassadeur Kolby, de la Norvège, pour la façon excellente dont il a guidé le Conseil de sécurité au cours du mois précédent, qui a été d'une importance cruciale.

La Turquie s'associe à la déclaration de l'Union européenne. Il faudrait ramener les deux parties à la raison afin qu'elles assument leurs responsabilités vis-à-vis de leurs peuples et vis-à-vis de la communauté internationale. L'éruption d'une escalade caractérisée et dangereuse du conflit au Moyen-Orient se poursuit

sans discontinuer, et c'est la deuxième fois que nous nous réunissons en l'espace de moins de 96 heures, ce qui témoigne de la gravité de la situation. La tragédie est partout présente; la crainte et les pressentiments se répandent dans la région. Cette situation est à l'évidence plus dangereuse que beaucoup ne veulent se l'avouer et elle se détériore avec chaque heure qui passe. Ce ne sont pas seulement les Israéliens et les Palestiniens qui sont au bord de l'abîme, mais la région tout entière qui est exposée à des dangers bien plus graves, et ce à un moment où la communauté internationale doit affronter un grand nombre de problèmes et de secteurs critiques d'une envergure et d'une urgence sans précédent à régler.

Le Moyen-Orient revêt une grande importance pour le monde. Tant de réalisations incomparables et de grandes fois religieuses trouvent leurs origines au coeur de cette région que nul ne peut se permettre d'entretenir un faux sentiment de sécurité qui aurait ses origines dans un manque d'intérêt mal placé ou dans le sentiment imaginaire d'exercer un contrôle sur la situation.

Le Moyen-Orient est important pour la Turquie, car c'est en Anatolie et au Moyen-Orient que nous avons rencontré pour la première fois deux amis anciens et chéris. C'est précisément compte tenu de la manière dont ces amitiés se sont développées pour près d'un millénaire que nous avons le privilège de nous trouver au coeur et à l'avant-garde des grandes croyances et des grandes traditions de l'humanité. Nous avons partagé l'amitié, la sagesse et des souvenirs éternels que nous entretenons aujourd'hui avec les nations juives et arabes. Leur bien-être a été important pour nous par le passé; il est important aujourd'hui et le sera encore demain.

C'est précisément la raison pour laquelle la situation actuelle est intenable en ce qui nous concerne. Nous ne pouvons accepter ni les attentats-suicide à la bombe, qui ne sont que des actes de terreur purs et simples sous l'une de ses formes les plus effrayantes, ni l'agression menée à l'encontre du dirigeant légitime du peuple palestinien, à savoir le Président Arafat. Il est regrettable que presque chaque scène qui nous parvient ces jours-ci de cette partie du monde nous horrifie : des civils couverts de sang; un quartier général soumis à un déluge de bombes et de balles. Nous ne pouvons pas supporter cette autodestruction.

Les événements de ces derniers jours et la façon dont la situation évolue témoignent à l'évidence qu'on ne peut pas laisser les parties s'arranger toutes seules et que la communauté internationale, plus particulièrement les États-Unis, ont la responsabilité d'intervenir pour ramener les parties au processus de négociation.

Afin de ramener au premier plan cet élément fondamental qu'est la négociation, il faut prendre une distance juste et égale par rapport à chacune des deux parties. En fait, nous-mêmes et les parties en avons besoin, parce que les illusions tenaces d'une solution militaire sont dangereuses, non seulement pour ceux qui les entretiennent, mais aussi pour toute la région. La zone entière se rapproche d'une crise majeure qui pourrait mener à un effondrement de la stabilité à plus d'un égard. Ce sont des raisons suffisantes pour que les États-Unis, qui ont joué le rôle principal dans toutes les initiatives de paix précédentes, ne cessent pas un instant d'exercer leurs responsabilités. Leur influence doit peser sur les perspectives de règlement pacifique.

Je voudrais être clair sur un point : nous condamnons vigoureusement la terreur perpétrée par les attentats-suicide et nous partageons pleinement les tourments du peuple israélien. Il ne peut y avoir de degré acceptable de terreur ni de raison ou de motifs compréhensibles pour y recourir, et nous ne saurions faire preuve d'indulgence à cet égard. Tous les Palestiniens, ainsi que les instances dirigeantes palestiniennes, ont la responsabilité de tout mettre en oeuvre pour empêcher que ne se répètent ces actes de terreur.

En même temps, nous protestons vigoureusement contre le traitement auquel est soumis le Président Arafat par le Gouvernement israélien. Personne n'a le droit de mépriser à ce point le dirigeant élu d'une nation et, en outre, de démanteler et de détruire son appareil administratif et ses mécanismes. Quelles autres actions, sinon des actions de ce type, peuvent pousser le peuple palestinien à succomber à la pression des extrémistes? La majorité du peuple palestinien continue de croire à la paix. C'est la réalité qu'il faut sauvegarder plus que jamais aujourd'hui et nous devons trouver les moyens de l'amplifier – bien entendu, sans ouvrir la voie à l'obscurantisme que les extrémistes veulent faire régner sur leur peuple.

La résolution 1402 (2002) doit être appliquée immédiatement. Les troupes israéliennes doivent se

retirer des villes palestiniennes. Les droits de l'homme des Palestiniens sont violés à l'heure actuelle et ils ont besoin d'une assistance humanitaire immédiate. Tout le monde se demande quelle est la véritable échelle de l'ambition qui se cache derrière cette campagne militaire. Le monde s'inquiète de la déstabilisation que cette campagne s'acharne à créer.

Nous ne pouvons rester muets lorsque nous voyons les deux parties s'aider mutuellement à commettre des suicides. Consciente de ses responsabilités historiques et contemporaines, la Turquie est déterminée à agir d'une manière qui profite à notre amitié inaliénable avec tous les peuples de la région. À cet égard, la situation exige une assistance de toutes parts. Nous pensons qu'il est essentiel d'élaborer un plan concret pour mettre un terme à l'occupation, à la violence et à la terreur. Nous pensons que toutes les parties intéressées devraient agir de concert pour influer sur l'évolution de la situation dans la région, sur la base des Accords de Madrid et d'Oslo. La Turquie s'y emploie de manière créative.

La Turquie a toujours joué un rôle de conciliateur dans le conflit du Moyen-Orient. Nos ancêtres ont assuré la paix dans cette région pendant au moins 500 ans. Pendant des siècles, la Turquie a veillé à ce que le respect et la tolérance mutuels règnent parmi les pratiquants des trois grandes religions, qui étaient répartis dans presque 100 nations et groupes différents.

Je dois le répéter : nous ne pouvons tolérer que des affrontements et des violences aient lieu entre des gens qui nous sont particulièrement chers. En tant que nation qui entretient traditionnellement de bonnes relations tant avec Israël qu'avec la Palestine, nous leur demandons de nous permettre de les aider. Des projets plus efficaces et plus honorables existent toujours. Les appels de la communauté internationale, ainsi que les sentiments amicaux, sont là pour être reçus de bonne foi.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant de la Turquie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant des Émirats arabes unis. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Al-Shamshi (Émirats arabes unis) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, au nom des Émirats arabes unis, j'ai le plaisir de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et de vous souhaiter tout le succès possible dans votre tâche. Je me dois aussi de féliciter votre prédécesseur, le représentant de la Norvège, pour la manière dont il a présidé le Conseil le mois dernier.

Je vous remercie très sincèrement également, de même que les membres du Conseil, pour la rapidité avec laquelle vous avez réagi en convoquant la présente séance d'urgence qui, nous l'espérons, redynamisera le Conseil et ses activités face aux événements du Moyen-Orient, où le Gouvernement israélien mène une guerre d'extermination et se livre à des pratiques de nettoyage ethnique contre le peuple palestinien sans défense et contre leurs dirigeants historiques.

Le Conseil se réunit une fois de plus dans des circonstances exceptionnellement graves imposées par les images de massacres humains, de destructions, d'une guerre d'extermination et de détentions massives perpétrés depuis plus d'un an et demi dans les villes et villages palestiniens, images diffusées quotidiennement sur les écrans de télévision depuis jeudi dernier. En dépit de nombreuses résolutions internationales, qui demandent à Israël de lever le siège des villes et villages palestiniens et de respecter le plan de cessez-le-feu Tenet et les recommandations du rapport Mitchell, nous sommes consternés par l'entêtement du Gouvernement israélien. Il a intensifié sa campagne malveillante et agressive contre les Palestiniens, notamment un plan prémédité visant à réoccuper les villes palestiniennes, détruire complètement le quartier général de l'Autorité palestinienne et ses institutions nationales, tuer ou détenir des dizaines d'employés, assiéger et isoler le Président Arafat et certains de ses collaborateurs. C'est l'un des actes politiques et juridiques les plus immoraux que nous ayons vu depuis la fondation des Nations Unies.

Pour revenir à l'histoire, nous pensons que la guerre déclarée par le Premier Ministre, M. Ariel Sharon, il y a quelques jours, contre les Palestiniens et leurs villes assiégées, qui sont fermées aux militants pacifiques, aux caméras de télévision et aux organisations humanitaires internationales, n'est pas un fait nouveau : ce n'est qu'une prolongation – un nouvel épisode parmi toute une série d'actions criminelles perpétrées par Sharon, lequel est connu pour sa haine des Arabes et des Palestiniens. Comment le monde peut-il expliquer la situation actuelle à Ramallah, qui

est une tragique répétition du siège imposé au Président palestinien, les massacres des camps de réfugiés de Sabra et Chatila à Beyrouth, les événements de Bethléem, de Qalqilya, de Tulkarm, de Djénine et des autres villes et villages et camps de réfugiés palestiniens? Nous connaissons tous les crimes que Sharon et sa machine de guerre perpétuent aujourd'hui – les meurtres et les exécutions de civils palestiniens, particulièrement à Ramallah, où les rues et les quartiers fermés sont jonchés de dizaines de blessés et de morts palestiniens, une ville fermée aux ambulances et aux véhicules du Croissant-Rouge. En outre, l'armée israélienne n'a pas levé son siège ni cessé de tirer sur tout ce qui bouge dans les villes, villages et camps de réfugiés palestiniens. Depuis vendredi dernier, elle a également coupé l'électricité et l'eau, interrompu les approvisionnements en vivres et les services d'urgence à un peuple sans défense. Elle a envahi les foyers et détruit des hôpitaux et des lieux de culte. Elle a tué des civils sous prétexte de poursuivre des hommes recherchés.

L'opinion publique internationale, qui voit tous les jours ces crimes de guerre perpétrés contre le peuple palestinien par des chars, des avions, des véhicules de troupes blindés et l'artillerie israélienne, ne peut croire les prétextes de sécurité et du contre-terrorisme invoqués par le Gouvernement Sharon pour justifier sa violence accrue contre le peuple palestinien et son plan visant à réoccuper leurs terres. La communauté internationale et le Conseil de sécurité, qui ont, par le passé, toujours condamné le terrorisme et qui ont renoncé au colonialisme et à l'occupation sous toutes leurs formes, doivent immédiatement faire une distinction entre le terrorisme d'État et les crimes de guerre perpétrés de manière implacable quotidiennement par l'armée israélienne dans le territoire palestinien occupé et la lutte légitime du peuple palestinien sans défense afin de faire cesser une occupation injuste, de se défendre, de protéger ses biens et ses aspirations à un État indépendant, avec Jérusalem pour capitale.

Nous réaffirmons notre solidarité avec le peuple palestinien frère et sa direction courageuse et nous les appuyons pleinement et demandons au Conseil de sécurité et à tous les États d'influence, particulièrement les États-Unis d'Amérique et les États membres de l'Union européenne, d'assumer leurs responsabilités politiques, juridiques et morales vis-à-vis de la question de Palestine et des faits graves qui y surviennent. Elle devra comprendre les mesures suivantes :

Premièrement, rejeter et condamner le plus fermement possible les crimes de guerre et le terrorisme israéliens pour qu'Israël comprenne bien le message de la communauté internationale, tel que consacré dans les résolutions du Conseil, en particulier la plus récente, la résolution 1402 (2202), qui demande le retrait de tous les territoires palestiniens réoccupés en violation des accords préalables – les Accords d'Oslo en particulier – et d'autres résolutions internationales pertinentes.

Deuxièmement, exiger le retrait immédiat et inconditionnel d'Israël, ce qui implique également la levée du siège contre le Président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, dirigeant légitimement élu du peuple palestinien, et la libération de milliers de détenus palestiniens. Troisièmement, autoriser l'envoi d'observateurs internationaux du Département des opérations de maintien de la paix, d'organisations des droits de l'homme et des organisations internationales de secours d'urgence pour protéger le peuple palestinien et assurer la fourniture de vivres, de médicaments et d'assistance humanitaire aux milliers de personnes déplacées et pour identifier les criminels de guerre israéliens qui ont tué des centaines de personnes, notamment des femmes et enfants.

Quatrièmement, forcer Israël à verser des indemnités suffisantes pour les graves dommages causés à l'infrastructure palestinienne et aux biens des civils palestiniens sans défense. Cinquièmement, promouvoir et renforcer le rôle du « quatuor » composé des États-Unis d'Amérique, de l'Union européenne, de la Fédération de Russie et de l'ONU, basé sur l'équité et la transparence afin d'aider les deux parties – les Palestiniens et les Israéliens – à appliquer le plan Tenet et les recommandations Mitchell et à reprendre les négociations de paix là où elles se sont arrêtées en 2000.

Sixièmement, nous devons appuyer et adopter l'initiative historique de paix, lancée par les dirigeants arabes lors du sommet de Beyrouth, comme base stratégique pour le règlement global de la question palestinienne et du différend arabo-israélien, comprenant une paix juste et globale fondée sur le droit international et les résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale et les résolutions 242 (1967), 338 (1973),

1397 (2002) et 1402 (2002) du Conseil de sécurité, ainsi que sur le principe « terre contre paix ».

En attendant avec intérêt l'annonce prochaine de la création d'un État palestinien indépendant, ayant Jérusalem pour capitale, comme raison fondamentale pour rechercher une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient, nous exprimons l'espoir que la communauté internationale fournira l'assistance économique et humanitaire nécessaire d'urgence au peuple palestinien pour qu'il puisse panser ses blessures et reconstruire ses villes et villages, ainsi que son infrastructure économique et sociale, qui ont malheureusement été détruits par Sharon et ses complices en crimes de guerre.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant des Émirats arabes unis des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Malaisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué, si tôt dans votre présidence, cette séance d'urgence du Conseil de sécurité pour examiner la grave situation en Palestine. Nous souscrivons pleinement à la déclaration faite par M. Kumalo, Ambassadeur d'Afrique du Sud, à titre de Président du Mouvement des pays non alignés. Nous sommes reconnaissants à l'Ambassadeur Al-Kidwa de la Palestine de nous avoir informés de l'évolution de la situation et d'avoir fait des observations empreintes de retenue, en dépit des provocations sur le terrain. Cela a dû lui être très difficile.

Le monde entier observe avec une consternation et une incrédulité absolues les actes flagrants et implacables commis par Israël pour intimider, terroriser et mater le peuple palestinien et ses dirigeants. Jour et nuit, grâce à sa puissance militaire écrasante, Israël a fait régner la terreur – car c'est bien de cela qu'il s'agit – sur le peuple palestinien. Je n'éprouve donc aucune gêne à siéger ici. Il s'agit au moins d'un appui symbolique au peuple palestinien à ce moment crucial.

Compte tenu de l'assaut militaire à outrance des forces armées israéliennes contre les villes et villages palestiniens et leur siège du quartier général du Président Yasser Arafat à Ramallah, l'intention du Gouvernement israélien est devenue tout à fait claire. En fait, le Gouvernement israélien n'a pas tenté de cacher son intention réelle. Son objectif, poursuivi sous le prétexte de détruire la prétendue « infrastructure du terrorisme », consiste en fait à démembrer et à démanteler l'infrastructure de l'Autorité nationale palestinienne et à paralyser sa direction. Ce faisant, il détruit les fondations mêmes du dialogue politique entre les deux parties qui avaient si péniblement été établies et étoffées par le biais des processus de Madrid et d'Oslo. En isolant le Président Arafat et en le rendant « inutile », le Gouvernement israélien déchire tous les accords et ententes conclus entre les deux parties depuis le début du processus de paix. C'est de la folie et il faut y mettre fin. Il faut dire sans ambages au Gouvernement israélien qu'il ne peut pas y avoir de « solution » militaire au problème, car aucune puissance militaire, même écrasante, ne pourra vaincre la volonté du peuple palestinien de créer un État indépendant et souverain dans sa patrie. S'il n'y a qu'une leçon qu'Israël aurait dû avoir tirée pendant toute la durée de ce conflit tragique au Moyen-Orient, c'est bien celle-là.

La situation en Palestine est une source de grave préoccupation pour la communauté internationale, mais surtout pour les pays islamiques. À cet égard, ma délégation souhaite attirer l'attention du Conseil sur la déclaration faite par les ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) lors de leur réunion actuelle à Kuala Lumpur en Malaisie. Même si la réunion ministérielle spéciale de l'OCI a été convoquée dans le but précis de traiter de la campagne mondiale contre le terrorisme internationale et du rôle des pays islamiques dans cette campagne, les ministres ont jugé nécessaire de se prononcer sur la situation en Palestine. Cette déclaration sera bientôt transmise officiellement au Président du Conseil de sécurité par le Mali, qui préside en ce moment le groupe des ministres des affaires étrangères de l'OCI. Toutefois, ayant accueilli cette réunion, la Malaisie est d'avis qu'il convient de mettre en lumière, au cours de cette importante séance du Conseil, les points saillants de cette déclaration, qui sont les suivants.

La Conférence condamne fermement les attaques menées récemment par Israël contre des villes et villages palestiniens ainsi que le quartier général de la présidence palestinienne, et le fait qu'il a mis en danger la vie du Président Arafat et d'autres dirigeants

palestiniens. La Conférence estime que ces actes constituent une violation de toutes les normes et lois internationales et le point culminant du terrorisme d'État pratiqué par Israël.

La Conférence demande au Conseil de sécurité, aux deux parrains du processus de paix et à l'Union européenne d'assumer leur responsabilité pour mettre une fin immédiate à l'agression israélienne et faire que les troupes israéliennes se retirent de tous les territoires arabes et palestiniens occupés.

La Conférence réaffirme que les États islamiques continuent d'appuyer la lutte du peuple palestinien contre l'occupation israélienne et en faveur du respect de ses droits inaliénables, y compris le droit de retour des réfugiés, le droit à l'autodétermination et le droit de créer un État souverain ayant Al Qods Al Charif pour capitale.

Tout en condamnant le terrorisme d'État pratiqué par Israël, la Conférence demande à la communauté internationale de prendre des mesures immédiates pour mettre un terme aux agressions commises par Israël et à ses pratiques illégitimes, et de lever le bouclage. La Conférence demande également au Conseil de sécurité de prendre les mesures nécessaires pour fournir une protection internationale au peuple palestinien et pour imposer des sanctions dissuasives contre Israël.

La Conférence estime que les actes de terrorisme commis par Israël et ses pratiques agressives représentent une menace pour la paix et la sécurité internationales, entraînent la région vers la guerre à outrance et exigent de ce fait une intervention immédiate du Conseil de sécurité en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

La Conférence se félicite de l'initiative de paix lancée récemment lors du sommet arabe de Beyrouth, et prie le Conseil de sécurité de mettre en place un mécanisme pour assurer sa mise en oeuvre, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil et au droit international.

Mon gouvernement et ceux de tous les États membres de l'OCI espèrent qu'en traitant de la situation critique en Palestine, le Conseil tiendra dûment compte de cette déclaration. Plusieurs des États membres de l'OCI ont pris la parole avant moi et ma délégation s'associe pleinement à leurs déclarations éloquentes, voire passionnées.

Tous les pays pacifiques abhorrent le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, et se sont associés à l'alliance mondiale constituée pour lutter contre ce fléau. Les pays islamiques n'ont pas fait moins et se rencontrent dans la capitale de mon pays, Kuala Lumpur, pour coordonner leurs actes afin de contribuer efficacement à cette campagne, dont nous devons sortir victorieux. Toutefois, il faut que la communauté internationale distingue le terrorisme en soi de la lutte légitime pour l'indépendance contre une occupation et une domination étrangères. Si le meurtre de civils innocents par des individus ou des groupes ne saurait être justifié et doit être condamné, il en va de même du massacre de civils innocents par un appareil étatique. Si nous, la communauté internationale, sommes sérieux dans notre lutte contre le terrorisme, il ne peut pas y avoir deux poids et deux mesures.

Le Conseil doit assumer la responsabilité qui lui est confiée dans la Charte et prendre des mesures immédiates pour mettre un terme au carnage. Il doit agir promptement pour sauver le peuple palestinien et sa direction qui est en péril et risque d'être éliminée sous peu par un Gouvernement israélien axé sur la victoire militaire à tout prix. Nous nous félicitons de l'adoption des résolutions 1397 (2002) du 12 mars 2002 et 1402 (2002) du 30 mars 2002, mesures positives face à la situation, mais nous prions le Conseil d'appuyer ses déclarations par des actes immédiats et concrets. Il est impératif que le Conseil assure le suivi de ces résolutions, en particulier la résolution 1402 (2002) qui, notamment, demande un cessez-le-feu immédiat et le retrait des troupes israéliennes des villes palestiniennes, dont Ramallah. Il est important que le Conseil ne se laisse pas marginaliser de nouveau. Ne pas agir équivaudrait à tolérer la politique et les actions agressives du Gouvernement israélien et même transformerait la situation en une catastrophe de proportion considérable, ce que nous regretterions tous.

La situation dans les territoires occupés est intolérable pour le peuple palestinien. En fait, même la suivre à la télévision est intolérable. Ma délégation a mis en garde à plusieurs reprises sur le fait qu'en l'absence d'efforts immédiats et résolus du Conseil pour arrêter la violence, nous risquerions d'atteindre un point de non-retour. Nous pensons que ce point a presque été atteint.

Nous continuons de penser que ce qui est requis d'urgence pour arrêter la violence et freiner le

glissement vers la guerre, c'est que le Conseil autorise l'envoi d'une force de maintien de la paix ou de contrôle – des Nations Unies ou internationale – dans les territoires occupés, ou au minimum, l'envoi initial d'une mission d'établissement des faits par le Conseil. Nous sommes à cet égard reconnaissants à la présidence du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés d'avoir présenté de nouveau la proposition du Mouvement au Conseil, il y a quelques instants.

Vu la profonde antipathie entre les Palestiniens et les Israéliens, l'intervention d'une tierce partie neutre est impérative. C'est à ce niveau que nous pensons que le Conseil de sécurité peut et doit jouer un rôle vital. Avec d'autres qui sont prêts à le faire, il doit s'engager pleinement dans les efforts visant à arrêter la violence et s'impliquer dans la recherche d'une paix durable entre les Arabes et les Israéliens. Il doit faire cesser le déchaînement de violence qui se poursuit sans relâche dans les territoires occupés. Il doit contribuer à donner corps à la vision d'un État palestinien, articulée dans la résolution 1397 (2002).

L'ONU et le Conseil de sécurité, en particulier, restent le dernier espoir du peuple palestinien. Celui-ci se tourne vers cette Organisation, championne des opprimés, en vue d'obtenir la restitution de ses droits en tant que peuple – droits dont il est privé depuis des dizaines d'années. Monsieur le Président, ma délégation espère que sous votre direction avisée, le Conseil pourra mobiliser la volonté politique nécessaire, ainsi que la sagesse et le courage, de faire ce qui est utile et juste pour le peuple palestinien.

Pour terminer, je voudrais, Monsieur le Président, vous féliciter très sincèrement d'avoir permis à des États non membres du Conseil d'intervenir au Conseil avant que les membres n'aient pu le faire. Je puis vous assurer que cela est très apprécié par les non-membres.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant de la Malaisie pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Brésil. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Fonseca (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, et remercier les membres du Conseil d'avoir convoqué ce débat opportun.

La communauté internationale se retrouve à nouveau dans cette salle pour exprimer sa tristesse face aux terribles événements qui continuent d'avoir lieu au Moyen-Orient. Le Brésil a toujours préconisé une solution pacifique au conflit. À la suite des récents événements, le Gouvernement brésilien a réaffirmé, au cours des derniers jours, cette position dans des communiqués de presse. Nous nous associons également à l'appel lancé hier par le Groupe de Rio en vue d'une cessation immédiate de tous les actes de terrorisme, de provocation, d'incitation et de destruction.

On ne perçoit aucune évolution positive sur le terrain au Moyen-Orient, mais il y a une seule tendance dont nous nous félicitons et que nous encourageons de façon claire; la réaction grandissante du Conseil au défi qui se pose aujourd'hui à la communauté internationale. Dans ces moments de désespoir et de déception pour tant de personnes au Moyen-Orient, c'est vers l'ONU que l'opinion publique internationale se tourne, en espérant que la raison et la paix prévaudront enfin. Il est tout à fait naturel que de grands espoirs soient placés quant à d'éventuelles actions du Conseil de sécurité. Nous saluons la récente adoption des résolutions 1397 (2002) et 1402 (2002) et souscrivons pleinement à leurs dispositions. Mais nous sommes fermement convaincus que le Conseil peut faire davantage pour affirmer pleinement ses responsabilités en la matière.

Le Gouvernement brésilien reste vivement préoccupé par la détérioration croissante et rapide de la situation. Nous appelons les parties à appliquer immédiatement et intégralement les résolutions 1397 (2002) et 1402 (2002), en particulier en ce qui concerne un cessez-le-feu effectif. Nous nous associons à la communauté internationale dans son appel lancé à Israël pour qu'il suspende toutes ses actions militaires dans les territoires occupés, cesse l'occupation illégale et les activités de création de colonies de peuplement, respecte l'Autorité palestinienne et ses dirigeants, et se retire sans délai des villes palestiniennes. La menace que l'escalade militaire fait peser sur des lieux saints des trois grandes religions monothéistes doit cesser immédiatement.

Les récentes actions militaires contre le quartier général de l'Autorité palestinienne à Ramallah sont à

tout le moins déplorables. Les autorités israéliennes doivent comprendre que l'usage excessif de la force ne créera pas la sécurité pour leur propre peuple. Bien au contraire, il nourrit la terrible spirale de violences et de représailles, qui éloigne encore davantage la vision d'un avenir pour tous. Nous condamnons la décision d'isoler le Président Arafat et les efforts visant à menacer son intégrité physique et à saper sa fonction de dirigeant de l'Autorité palestinienne et de son peuple. Toute tentative de l'exiler de sa patrie serait une nouvelle erreur grave; elle ne peut être et ne sera pas acceptée par la communauté internationale.

Nous comprenons tout à fait les griefs des Israéliens et des Palestiniens, et nous voulons tous voir leurs souffrances prendre fin. Mais l'emploi disproportionné et meurtrier de la force par Israël et les actes terroristes inacceptables, ainsi que les attentats-suicide à la bombe des militants palestiniens, ne peuvent que ruiner encore plus toute perspective de règlement politique durable du conflit du Moyen-Orient. Nous sommes consternés de voir les deux parties incapables de maintenir la voie d'une solution négociée du conflit et leurs attitudes mutuelles au quotidien rendre apparemment cet objectif encore plus lointain.

Le Gouvernement brésilien se réaffirme prêt à coopérer pleinement avec le Conseil de sécurité à la prise de mesures destinées à la reprise du processus de paix et à la promotion d'une coexistence pacifique entre Israël et un État palestinien. Nous restons fidèlement attachés à l'aspiration de l'État d'Israël à exister dans des frontières sûres et reconnues et à celle de la Palestine d'avoir un État indépendant, démocratique et économiquement viable.

Aucune solution militaire ne pourra jamais concrétiser cette vision, qui ne pourra pas non plus voir le jour par les efforts d'une seule partie, quelles que soient son influence et sa puissance. La seule voie possible est le respect des droits de l'homme et du droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Les seuls instruments possibles sont ceux qui se fondent sur la légitimité du droit international. Les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) et le principe « terre contre paix » représentent les points de référence de la reprise du processus de paix, dans le cadre d'un règlement négocié entre les parties. Un cessez-le-feu s'impose d'urgence, mais il ne peut être obtenu par l'élargissement de l'occupation illégale et l'emploi d'une force armée accrue. Aucun cessez-le feu ne tiendra en l'absence d'un cadre politique.

La question concrète pour nous aujourd'hui est de savoir ce que doit faire le Conseil de sécurité pour renforcer la cause de la raison et de la paix. Nous pensons qu'il faudrait une implication plus active du Conseil sur le terrain. Nous estimons que le Conseil a une responsabilité particulière, celle d'utiliser les instruments dont il dispose pour exiger le respect de ses décisions, et qu'il est de son devoir de demander aux représentants d'Israël et de la Palestine d'expliquer, au niveau le plus élevé possible, ce qu'ils font effectivement pour répondre aux exigences du Conseil. Nous pensons que le Conseil doit être tenu directement informé par tous les émissaires dont la communauté internationale continue de soutenir les efforts. Nous demeurons attachés à l'idée de mettre en place un mécanisme international de contrôle pour aider les parties à appliquer les recommandations du rapport Mitchell et du plan Tenet, et appuyer les efforts faits sur le terrain par l'Envoyé spécial Anthony Zinni. Une présence internationale, pleinement soutenue par l'ONU, semble aujourd'hui indispensable.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, le Conseil de sécurité doit élaborer une stratégie claire pour progresser selon des approches nouvelles et constructives, telles que l'initiative du Prince héritier Abdallah, de l'Arabie saoudite, récemment appuyée par la Ligue des États arabes. Je voudrais redire que le Brésil appuiera fermement toute initiative décidée par le Conseil de sécurité en vue d'instaurer la liberté politique, la paix, la stabilité et la prospérité pour tous au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant du Brésil des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Le dernier orateur de ma liste à intervenir avant la pause est le représentant du Pakistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ahmad (Pakistan) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président, d'avoir répondu à ma demande à cette heure tardive. Je sais que c'est une course contre la montre. J'ai promis que je serais bref et je le serai.

Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre présidence et à rendre hommage à

mon collègue, l'Ambassadeur Peter Kolby, pour les excellents résultats qu'il a obtenus à la présidence de la dernière séance, où le Conseil a adopté la résolution 1402 (2002).

La question qui se pose est de savoir pendant combien de temps nous allons continuer ainsi de répéter nos discours l'un après l'autre. Le moment est venu d'agir. Le Conseil de sécurité doit examiner de quelle manière il peut faire appliquer ses décisions. Ces débats reflètent le sentiment de la communauté internationale tant ici, dans la salle du Conseil, que dans le reste du monde, mais le Conseil de sécurité doit maintenant se réunir dans une autre salle pour s'attaquer sérieusement à la question de l'applicabilité de ses décisions.

Le Conseil s'est réuni encore vendredi dernier pour se pencher sur la crise grave que traverse la Palestine. La résolution 1402 (2002) a été adoptée pour tenter de mettre un terme à la spirale de la violence et des effusions de sang. Hélas, l'ampleur du carnage n'a pas diminué. Beaucoup d'autres personnes ont perdu la vie et la violence a continué d'engendrer la violence. Tout cela illustre une fois de plus l'impuissance dans laquelle se trouve maintenant le Conseil de sécurité et le peu de respect dans lequel sont tenues ses résolutions et ses décisions. Non seulement cette tendance est très préoccupante, mais elle illustre aussi, de façon alarmante, l'incapacité du Conseil de faire respecter son autorité morale et ses obligations au titre de la Charte.

Ce que disent aujourd'hui, l'un après l'autre, la plupart de mes collègues a déjà été dit à la dernière séance et à d'autres séances avant celle-là, et je ne répéterai donc pas tout ce que j'ai dit dans ma dernière déclaration. Je voudrais seulement souligner qu'il est temps de s'attaquer sérieusement à la question de l'application des résolutions du Conseil non encore appliquées, sans sélectivité ni retard. Il en va de la crédibilité même de cet organe.

Nous exhortons vivement toutes les parties concernées à respecter leurs obligations au titre de la Charte et à prendre les mesures nécessaires pour faire appliquer les résolutions 1397 (2002) et 1402 (2002) du Conseil de sécurité, en veillant à un cessez-le-feu immédiat et effectif ainsi qu'au retrait des troupes israéliennes des villes palestiniennes, puis à la reprise du processus de paix, notamment à la mise en oeuvre du plan de travail Tenet et des recommandations du rapport Mitchell.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant du Pakistan des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Vu l'heure tardive, je tiens également à remercier les interprètes de leur compréhension.

Nous allons maintenant suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 40.